

# BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire  
M. CAMILLE GENEST, commissaire

# CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

## DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 29 octobre 1999, à 13 h  
Hôtel Le Président  
3535, rue King Ouest  
Sherbrooke

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1999 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT: .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
VILLE DE SHERBROOKE:	
DENIS GÉLINAS, CHANTAL L'ESPÉRANCE .....	2
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU LAC LOVERING:	
RÉAL GENDRON, HÉLÈNE THÉROUX .....	22
REPRISE DE LA SÉANCE .....	39
LE GROUPE S.M. INTERNATIONAL INC.:	
GUY FOUCET .....	40

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5                   Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour et bienvenue à chacun, à chacune d'entre vous! De temps en temps, je dis comme ça bonjour aux gens puis je les invite, puis des fois, les gens viennent puis ils disent: «Bienvenue dans la région.» Alors, on s'invite réciproquement.

10                  On en est à notre cinquième session de travail ici, à Sherbrooke. Rapidement, je rappelle le mandat de la Commission et les démarches réalisées. Le mandat de la Commission va du 15 mars de l'an 1999 au 15 mars de l'an 2000. Notre mandat, c'est la gestion de l'eau au Québec dans l'ensemble de ses considérants, incluant l'eau de surface, l'eau souterraine, les équipements municipaux ainsi que les problèmes qu'on pourrait appeler les métaproblèmes ou 15 les problèmes globaux, depuis le problème de l'internationalisation aux problèmes des pluies acides et autres, des changements climatiques.

20                  La procédure que nous suivons est celle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, c'est-à-dire un premier temps qui a été consacré à l'information qui a permis aux gens de venir poser des questions, de faire sortir tout ce qu'il y avait dans l'appareil gouvernemental en termes de recherche, d'étude, de documentation pertinente. Cette démarche-là a occupé un espace très considérable, qui a pris du mois de mars à la fin d'août.

25                  Nous sommes actuellement dans la deuxième partie de l'audience, qui nous impose de refaire une deuxième tournée du Québec, cette fois-là pour entendre des mémoires. Dans le cadre de ces mémoires, vous êtes invités à préciser votre pensée, à préciser vos attentes, à 30 essayer de sensibiliser la Commission sur un certain nombre de questions qui vous paraissent clés et d'essayer d'orienter, au fond, les décisions, faire vos suggestions sur les décisions que le gouvernement devrait prendre pour mettre en oeuvre la gestion entrevue de l'eau compte tenu du contexte actuel et les défis de l'heure.

35                  Il nous restera, quand nous aurons terminé cette période au début de décembre, il restera à la Commission à peu près trois mois pour produire un rapport, qui devrait être terminé au 15 mars de l'an 2000. Et dans ce rapport-là, la Commission fera à la fois le rappel de ce qu'il y aura été dit, selon une grille de différents niveaux, et aussi des recommandations. On suggérera au gouvernement des pistes d'action pour procéder, aller plus loin dans la mise en oeuvre d'une politique cohérente.

40                  Donc, cet après-midi, nous sommes essentiellement ici présents pour entendre des mémoires. Normalement, nous entendrons trois mémoires dont le texte a été déposé ainsi qu'un mémoire verbal de quelqu'un qui s'est annoncé et qui nous dira ce qu'il pense du dossier sous examen.

45 On essaie de prendre à peu près vingt-cinq, trente minutes par intervenant. Nous vous demandons de nous faire un bref résumé de votre mémoire. Nous avons lu vos mémoires, nous les avons discutés. Nous vous demandons donc de faire un relativement bref résumé. Au bout de dix, douze minutes, je vous dirai que vous êtes rendu à dix, douze minutes pour qu'on puisse avoir en retour l'occasion de poser un certain nombre de questions, échanger avec vous sur les positions que vous prenez et sur la signification exacte au plan stratégique des choses 50 que vous suggérez.

55 À la fin de la rencontre, il existe dans la procédure un droit de rectification, qui peut permettre à toute personne présente dans l'assemblée de faire une rectification s'il y avait eu des faits inexacts qui avaient été rapportés durant la rencontre. Ce n'est pas un droit de réplique, ce n'est pas un droit de commentaire, c'est un droit simplement de rectification si, par hasard, des erreurs de faits s'étaient glissées.

60 Alors sans plus tarder, j'invite donc maintenant les représentants de la Ville de Sherbrooke, s'il vous plaît, à venir présenter leur mémoire. Bonjour, madame!

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

65 Bonjour, monsieur le président, monsieur André Beauchamp, madame Gallichan, monsieur Genest, mesdames et messieurs! Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Chantal L'Espérance. Je suis conseillère municipale à la Ville de Sherbrooke et présidente du Comité du développement durable. Ce comité recommande au Conseil municipal les actions à poser en matière d'environnement et de protection de ses ressources.

70 Le Comité de développement durable mandatait, il y a de cela quelques mois, un groupe de travail qui devait décrire la position de la Ville de Sherbrooke quant aux propositions qu'elle désire soumettre dans le cadre de la future politique de l'eau au Québec. Vous avez déjà en votre possession le texte du mémoire de la Ville de Sherbrooke, et les noms des personnes qui faisaient partie de ce groupe de travail figurent à la page 17 du document.

75 La personne qui m'accompagne, à ma gauche, est monsieur Denis Gélinas, ingénieur et chef de la division de l'ingénierie au Service de la planification des travaux publics de la Ville de Sherbrooke. À la fin de la présentation, monsieur Gélinas pourra répondre à vos questions puisqu'il était le coordonnateur du groupe de travail.

80 Comme la plupart des municipalités, la Ville de Sherbrooke assume la gestion de l'eau sur son territoire de plusieurs façons. En premier lieu, elle joue le rôle de productrice et de distributrice d'eau potable. Ensuite, elle utilise les plans d'eau pour la production d'hydroélectricité ainsi que pour l'évacuation des eaux usées et pour le drainage urbain. C'est pourquoi les propositions soumises par la Ville de Sherbrooke en vue d'une future politique de l'eau sont nombreuses et touchent différents aspects. Voici les principales propositions.

90 En ce qui a trait aux infrastructures municipales et à la gestion des services d'eau, au total, plus de 120 000 citoyens sherbrookois et de municipalités voisines boivent l'eau distribuée par la Ville de Sherbrooke. Cette eau est d'une qualité exceptionnelle, et ce, dès son prélèvement au lac Memphrémagog. L'eau puisée est ensuite acheminée jusqu'à la station de traitement d'eau potable J.M. Jeanson. De loin, la principale préoccupation de la Ville en matière d'eau potable est de protéger la ressource en tant que source d'approvisionnement.

95 Au sujet des infrastructures liées à l'eau potable, la Ville de Sherbrooke propose, dans le cadre de la future politique de l'eau du Québec: premièrement, de réaliser de nouvelles études à caractère socio-économique sur la tarification de l'eau afin de ne pas pénaliser les familles nombreuses ou à faibles revenus par la mise en place de compteurs d'eau.

100 Deuxièmement, de concentrer plutôt les efforts d'économie d'eau potable sur les consommateurs d'eau d'importance qui échappent à la tarification, notamment les institutions publiques.

105 Troisièmement, d'adopter un programme d'aide financière continu visant particulièrement les travaux d'entretien des réseaux d'aqueduc, de manière à réduire les pertes d'eau potable et à éviter ainsi la mise en oeuvre d'infrastructures supplémentaires coûteuses.

110 Quatrièmement, d'obliger les municipalités à adopter une surtaxe basée sur la tarification en vigueur dans le milieu pour les propriétaires de piscine et à réglementer les périodes d'arrosage.

115 Cinquièmement, d'obliger les municipalités à créer un fonds public destiné spécifiquement à l'entretien des infrastructures municipales et à constituer une réserve budgétaire appropriée pour assurer le remplacement systématique des infrastructures d'aqueduc.

120 Et enfin, de définir le modèle de tarification uniformisé pour les services d'eau, qui obligeraient les municipalités à tenir compte du financement à court, moyen et long termes des immobilisations liées aux réseaux existants et futurs.

125 Au cours des dernières années, la Ville de Sherbrooke a fait beaucoup d'efforts pour assainir ses eaux usées. En 1984, les municipalités d'Ascot, de Fleurimont, de Lennoxville, de Rock-Forest et de Sherbrooke ont formé la Régie d'assainissement des eaux de la région sherbrookoise. L'objectif était alors de construire, de racheter et d'exploiter leurs ouvrages communs d'assainissement. En ce qui concerne les eaux usées, l'entretien des infrastructures d'assainissement demeure la principale préoccupation de la Ville de Sherbrooke.

130 Au sujet des infrastructures liées aux eaux usées, la Ville propose, dans le cadre de la future politique de l'eau du Québec: premièrement, de créer un programme d'aide financière continu favorisant la correction de la problématique de débordement des réseaux d'égout conformément à la phase II du programme d'assainissement des eaux usées.

135 Deuxièmement, d'obliger les municipalités à encadrer les activités reliées à un réseau pluvial puisque ce type de réseau n'est pas raccordé à la station d'épuration et que l'eau qu'il recueille est directement évacuée dans un cours d'eau, par exemple les lave-autos.

135 Troisièmement, de prévoir une prise en charge uniforme et contrôlée de la gestion des boues de fosses septiques par les municipalités afin d'en garantir une gestion environnementale.

140 En matière de gestion des services d'eau, la Ville de Sherbrooke est grandement préoccupée par les fortes tendances de privatisation des réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que par l'impartition de la gestion ou de l'exploitation de ces réseaux.

145 En ce qui a trait à la gestion des services d'eau, la Ville de Sherbrooke propose, dans le cadre de la future politique de l'eau du Québec: d'abord, de maintenir prioritairement l'expertise compétente et responsable que le milieu municipal a développée au cours des dernières années dans le domaine de la gestion de l'eau.

150 Et enfin, de faire en sorte que les infrastructures demeurent une propriété publique, bien que l'exploitation, l'entretien et l'administration puissent, à la rigueur, être confiés à l'entreprise privée ou semi-privée conditionnellement à un encadrement strict comportant des critères de performance précis.

155 En ce qui a trait maintenant aux eaux de surface. Alors, l'eau de surface est intimement liée aux activités et aux services offerts par la Ville de Sherbrooke. Compte tenu du nombre important d'usagers, il est impératif et justifié de s'orienter vers une nouvelle gestion de l'eau, qui intégrerait non seulement la production d'électricité mais également les aspects socio-économiques et environnementaux du milieu.

160 En ce qui concerne les eaux de surface, la Ville de Sherbrooke propose, dans le cadre de la future politique de l'eau du Québec: premièrement, d'intégrer graduellement une approche par bassin versant à la gestion actuelle. L'harmonisation des schémas d'aménagement pourrait faire l'objet d'une première étape et la mise en place d'une structure dotée d'une capacité légale dans une seconde étape. En outre, au sein d'un comité de bassin, une place prioritaire devrait être accordée au milieu municipal en raison de ses nombreuses responsabilités dans le domaine de l'eau. De plus, il devrait être intimement lié au processus de mise en place.

165 Deuxièmement, de réaliser une étude sur la gestion des barrages de rivière en tenant compte de la sécurité ainsi que des impacts sociaux et environnementaux reliés aux variations de débit et de niveau des plans d'eau.

170 Troisièmement, d'encourager et même de rendre obligatoire la mise en place d'un périmètre de protection dans les bassins de drainage des sources d'eau potable, notamment dans le cadre des schémas d'aménagement.

175 Quatrièmement, de demander au ministère de l'Environnement de réaliser des études permettant de fixer un seuil maximal de prélèvement dans un plan d'eau afin de le protéger d'un puisage abusif.

180 Cinquièmement, d'améliorer la réglementation qui régit les usages récréo-touristiques des plans d'eau de diverses façons, notamment en permettant aux municipalités de limiter certains usages à des zones précises, de mettre en place des plages horaires pour chaque usage et, dans certains cas, d'éliminer l'usage de bateaux à moteur à deux-temps.

185 Sixièmement, de dégager une bande riveraine publique en milieu urbain de manière à faciliter l'aménagement et la protection des rives pour le bénéfice de la population.

190 Septièmement, d'obliger tous ceux qui réalisent des travaux à proximité de cours d'eau et des fossés de drainage, plus particulièrement les entreprises publiques et privées de construction, à adopter des mesures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation lors des travaux.

Et enfin, d'adopter une loi-cadre sur les usages de l'eau, qui harmoniserait les lois et les règlements tant au niveau provincial que fédéral.

195 En ce qui a trait aux eaux souterraines, maintenant. À toutes fins pratiques, la Ville de Sherbrooke n'utilise pas l'eau provenant de la nappe phréatique puisqu'elle puise son eau potable du lac Memphrémagog. Cependant, les eaux souterraines présentent quand même un intérêt pour la Ville de Sherbrooke, puisqu'il s'agit d'une importante réserve collective d'eau qui pourrait éventuellement devenir une source d'approvisionnement d'appoint.

200 Aussi, en ce qui a trait aux eaux souterraines, la Ville de Sherbrooke propose, dans le cadre de la future politique de l'eau au Québec: d'abord, d'étendre les connaissances hydrogéologiques à l'ensemble des régions urbanisées, de manière à pouvoir réagir rapidement face à une demande d'exploitation ou à un accident environnemental.

205 Et enfin, de remettre à chaque communauté concernée le droit de décider de l'opportunité ou non d'exploiter et de commercialiser l'eau souterraine. Par «communauté», on entend l'ensemble des municipalités ainsi que les autres usages.

210 Et enfin, en ce qui a trait à l'eau comme enjeu stratégique mondial. La Ville de Sherbrooke a déjà compté une entreprise d'embouteillage sur son territoire et les prélèvements de cette entreprise n'ont pas soulevé de controverse. À noter que les industries et les commerces de Sherbrooke sont soumis à une tarification unitaire au volume. D'autre part, on observe un engouement pour l'exploitation en vrac de l'eau à l'échelle mondiale. La Ville de Sherbrooke espère que cet engouement ne se concrétisera pas au détriment de la population.

Ainsi, au sujet de la commercialisation et de l'exportation de l'eau, la Ville propose, dans le cadre de la future politique de l'eau du Québec: d'abord, que le gouvernement s'assure

220 de la capacité de prélèvement des plans d'eau du Québec avant de permettre l'exportation de l'eau, afin d'éviter une surexploitation de la ressource.

225 Et enfin, que le gouvernement assure un contrôle strict de la qualité de l'eau embouteillée vendue au Québec, afin qu'elle réponde aux mêmes standards élevés auxquels les municipalités sont soumises.

230 En conclusion, monsieur le président, la Ville de Sherbrooke croit fermement que la ressource eau doit demeurer une ressource collective de propriété publique et que les municipalités doivent être les premières à en assurer la pérennité en collaboration avec les autres intervenants.

235 Je vous remercie tous de votre attention et nous demeurons disponibles pour les questions, mon collègue et moi-même.

**LE PRÉSIDENT :**

240 D'abord, madame L'Espérance, merci beaucoup de votre présence et du mémoire que vous nous déposez. Vous avez lu un simple résumé, alors ça donne l'idée de la substance du rapport qui soutient l'ensemble des recommandations qui sont là et qui sont fort précieuses. Il n'y pas beaucoup de villes qui viennent, mais celles qui viennent le font de manière tout à fait remarquable.

245 Transmettez nos remerciements aux membres du Conseil municipal, ainsi qu'aux membres du Comité du développement durable de la Ville de Sherbrooke qui a travaillé à l'élaboration de ce document.

250 Il y a beaucoup de propositions que vous faites. Donc, on va vous questionner sur quelques-unes seulement parce que sans ça, on siégerait encore à 5 h cet après-midi et quelques personnes seraient un peu déçues, je pense, compte tenu de la température d'aujourd'hui.

255 D'abord, un petit détail. Est-ce que vous avez à Sherbrooke des compteurs d'eau?

**M. DENIS GÉLINAS :**

255 On a des compteurs d'eau au niveau des commerces, industries seulement.

**LE PRÉSIDENT :**

260 Mais au niveau résidentiel, vous n'en avez pas.

**M. DENIS GÉLINAS :**

Aucun, pour l'instant.

265 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Je crois avoir lu dans votre mémoire que vous souhaitez cependant que les institutions, hôpitaux, écoles, collèges, que vous perceviez une taxe.

270 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

Ils échappent à la tarification actuelle et ce sont de grands consommateurs.

275 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Pour ces institutions qui sont sur votre territoire, ça vous rapporterait, grossso modo, combien ça?

280 **M. DENIS GÉLINAS :**

285 Ce n'est pas tant l'argent que ça va nous rapporter comme on initie un esprit de conservation de la ressource. Actuellement, vous allez dans plusieurs institutions où on fait couler l'eau d'une façon... on a des vieilles installations qui coulent à la journée longue. A un moment donné, on a juste à voir les vieilles toilettes.

290 Ils ne sont pas sensibilisés à ça parce qu'ils n'ont pas un coût associé à cette ressource-là. Donc, je pense que la première démarche, c'est de s'assurer qu'ils font des efforts pour l'économiser, d'autant plus que ça va nous permettre d'économiser cette quantité d'eau là, qui va servir à retarder des investissements coûteux pour permettre d'avoir un volume suffisant pour desservir la population.

295 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'avais un sprint de trois petites questions. Est-ce qu'un de mes collègues voulait poursuivre là-dessus? Non?

300 Qu'est-ce que vous pensez de cela, vous, que sur les factures de compte de taxes foncières apparaisse éventuellement le coût des services d'eau, aqueduc, et aussi services d'eaux usées, comme on écrit quelque part dans plusieurs municipalités le coût du service des vidanges.

305 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

C'est comme ça chez nous.

310 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous l'avez déjà?

315 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

Oui, exactement.

315 **M. DENIS GÉLINAS :**

Oui.

320 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Alors, pardonnez-moi au niveau de mon ignorance.

325 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

C'est écrit comme ça.

325 **M. DENIS GÉLINAS :**

330 On s'aperçoit que dans plusieurs villes, c'est un montant qui est galvaudé pour des besoins propres à chaque politique municipale et ça ne reflète pas nécessairement la vraie valeur du service rendu, et souvent c'est fait au détriment de l'économie d'eau qu'on pourrait avoir.

Si les gens savaient que le coût de l'eau est à tel niveau, à un moment donné ils seraient beaucoup plus sensibilisés. Souvent, on voit ça - je ne vous nommerai pas de municipalités -

335 ils utilisent ça pour favoriser ou vendre leurs services au détriment d'une autre ville voisine, puis ça ne reflète pas vraiment le service rendu et les coûts associés à la production de cette ressource-là.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

340 Est-ce que vous comptabilisez, par exemple, l'asphalte, le pavage lorsque vous avez à aller intervenir sur votre réseau? Est-ce que ça, vous le comptabilisez dans le coût de l'eau?

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

345 On essaie, oui.

**M. DENIS GÉLINAS :**

350 Ça fait partie des coûts d'entretien, en réalité, associés, exemple quand il y a un bris ou il y a un entretien à faire sur un équipement du réseau d'aqueduc, il y a des coûts associés à ça et on les a tous. Quand c'est une immobilisation, ça fait partie des coûts associés à l'immobilisation, comme c'est permis actuellement, mais ce n'est pas généralisé dans la Province de Québec.

355 **LE PRÉSIDENT :**

360 Il y a là-dessus d'ailleurs un certain nombre -- notamment le groupe Action environnement qui nous demande d'avoir un devis normalisé dans lequel on puisse être capable de...

**M. DENIS GÉLINAS :**

365 «Voici, le coût de l'eau, il comprend ça, ça, ça, ça» et on n'a pas moyen de s'en sortir. Ce sera d'abord une première démarche pour sensibiliser les citoyens sur la vraie valeur de la production de cette ressource-là.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

370 Je dois choisir entre deux, je vais prendre celle-ci. Vous suggérez au niveau des eaux de surface, entre autres choses, de fixer un seuil minimal de prélèvement. Et quand on va à votre élément «eaux souterraines», vous effleurez un peu cela en disant qu'un bilan hydrique devrait accompagner chaque demande de prélèvement d'eau souterraine. Je présume que dans votre arrière-pensée, la raison et un des motifs, c'est la présence multiple de piscicultures, entre autres, ici dans la région.

375 Est-ce que ce seuil de prélèvement, vous en avez une idée? Est-ce que vous pourriez nous dire c'est un minimum de tant ou un maximum de tant?

380 **M. DENIS GÉLINAS :**

Pour l'instant, on n'en a pas parce que nous, on n'utilise pas cette ressource d'eau souterraine là pour l'instant. Mais on pourrait croire qu'on pourrait avoir des demandes prochaines qui viendraient grever cette quantité-là. On ne sait pas. Est-ce qu'on dit oui? Mais 385 jusqu'à quel niveau on dit oui, au niveau du prélèvement?

Parce qu'on ne sait pas, entre autres - puis il y a plusieurs municipalités comme ça - on ne sait pas quel est le volume qu'il y a en dessous, quel est le taux de régénération de la 390 ressource, etc. Donc, souvent la première attitude que les gens ont, c'est: «Non.» Mais peut-être que c'est possible de la permettre cette activité-là, mais avec des limites permettant d'encadrer l'extraction de l'eau.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

395 Et au niveau de l'eau de surface puisque là, vous demandez un seuil?

**M. DENIS GÉLINAS :**

Ça aussi, c'est la même chose. Nous, on est soumis - exemple, au niveau du lac 400 Memphrémagog - à un maximum de mètres cubes annuellement. Et ce n'est pas nécessairement la règle partout. Donc, à un moment donné, ce taux-là a été fixé par le ministère de l'Environnement, il y a un certain temps. On est tributaire de ça. Mais il y a d'autres 405 soit entreprises qui utilisent l'eau directement et qui viennent grever cette réserve-là, et qui viennent un peu fausser, en fin de compte, les valeurs de la quantité d'eau qui est disponible au niveau de la ressource, qui est un lac dans notre cas.

Donc, c'est des éléments qu'il faudrait peut-être encadrer pour permettre de... tous ceux 410 qui captent ou qui vont chercher de l'eau, quelle que soit la raison pour laquelle ils le font. Et ça devrait être indiqué et ça devrait, en fin de compte, être comptabilisé pour savoir combien qu'il y a d'eau qui est extraite de cette masse-là, et puis faire un bilan puis dire «on réagit ou pas», pour être capable d'assurer un approvisionnement sécuritaire.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

415 Madame L'Espérance, monsieur Gélinas, je remarque la préoccupation de la Municipalité à l'égard des familles nombreuses et des familles à faibles revenus. C'est intéressant de voir qu'une Municipalité nous présente ces préoccupations-là. Habituellement, ce sont les organismes comme les ACEF ou des organismes de cette nature-là qui nous rappellent cette dimension, c'est rare que les municipalités prennent la peine de le faire.

420 Je reviens un petit peu sur la tarification. Vous proposez un modèle de tarification uniformisé pour les services d'eau. D'après ce que vous mentionnez tout à l'heure, si je comprends bien, vous n'avez pas à l'esprit un tarif uniforme dans toutes les municipalités, mais une structure de tarification qui comprendrait les mêmes composantes.

425 **M. DENIS GÉLINAS :**

C'est ça.

430 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

C'est ça.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

435 C'est bien ça?

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

440 Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

445 D'autres mémoires nous proposaient un tarif unique avec une forme de péréquation entre les municipalités. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

**M. DENIS GÉLINAS :**

450 Moi, je pense que ça ne reflète pas nécessairement les efforts qui sont faits par l'entreprise. Parce qu'il y a plusieurs villes, leur équipement est déjà amorti depuis plusieurs années; il reste juste à le rajeunir puis à le maintenir. Donc, en temps normal, l'eau devrait avoir au moins un minimum et tu es capable de maintenir un coût d'eau qui est satisfaisant.

455 Si on a un coût uniformisé, on le fixe à partir de quoi? Quels sont les éléments? Et s'il y a des grandes immobilisations à faire, à consentir parce que là on n'est plus capable de suffire, comment on l'additionne? Comment on en tient compte dans cette tarification-là qui est

uniforme? Tandis que là, elle reflète vraiment les efforts d'un milieu pour garantir une eau de bonne qualité mais à un prix le plus bas possible. C'est parce que ça se reflète dans les taxes. Donc, à un moment donné, c'est tout le temps les mêmes personnes qui paient.

460

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord. Vous proposez de maintenir l'expertise compétente et responsable du milieu municipal. De quelle façon? Est-ce que vous souhaitez une reconnaissance juridique de ça ou par la...

465

**M. DENIS GÉLINAS :**

Habituellement, ce sont les municipalités qui ont à assurer ce service-là auprès de leurs 470 citoyens. On le reconnaît partout, sauf que, vous savez comme moi qu'il y a eu des pressions d'exercées par des entreprises internationales ou autres, qui voient des intérêts à être en mesure de fournir ce service-là auprès des gens.

475

Nous, à date, on ne nous a jamais démontré au niveau des municipalités - en tout cas, la nôtre - qu'on rend un mauvais service à la population. On est très préoccupé à la fois par la qualité de l'eau, à la fois par la sécurité au niveau de cette eau-là, au niveau incendie ou autres, et au meilleur prix possible.

480

S'il y a des entreprises qui ont des intérêts qui sont autres que ça, il y a un danger d'avoir une déviation de ces intérêts-là.

485

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Si je comprends bien, vous seriez d'accord avec des formes de partenariat avec le privé mais que les actifs demeurent publics.

490

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

Exactement.

495

**M. DENIS GÉLINAS :**

Oui, mais avec un encadrement ou des objectifs de performance très très très stricts, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'écart à ce qu'il y avait avant et ce qui serait mis en place avec une structure comme telle.

495

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

500

Concernant les eaux de surface, vous êtes d'accord avec l'approche par bassin versant, mais vous demandez une place prioritaire au milieu municipal. «Prioritaire», est-ce que ça veut

dire que dans votre esprit, le milieu municipal aurait un certain droit de veto ou il y aura une certaine hiérarchie dans la table du comité de bassin versant?

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

505

C'est ça, exactement. C'est parce que finalement, dans ce schéma d'aménagement, je pense que les municipalités sont au coeur souvent de la question et je pense qu'on doit leur faire une place de premier plan pour qu'on puisse orienter autour de leurs priorités les actions à poser.

510

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

515

D'accord. Vous dites que dans certains cas, les municipalités devraient pouvoir éliminer l'usage des bateaux à moteur à deux-temps. C'est le «dans certains cas» que j'aimerais que vous me précisiez dans quels cas, parce que, ici même, plusieurs mémoires nous ont dit que ça devrait être éliminé dans tous les cas.

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

520

Ça dépend. Comme par exemple, nous, on a un très beau lac en pleine ville, qui est le lac Des Nations, et je crois que quand on a un lac, la régénération n'est pas... en fait, le mouvement de l'eau n'est pas quelque chose qui permet à l'eau de s'oxygénier et de permettre une eau de qualité. Et je pense que quand on permet, par exemple, des embarcations comme par exemple au niveau de ce lac-là, je pense qu'on crée des problèmes à moyen et à long termes.

525

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

530

Donc, au lac Des Nations, ce serait à éliminer dans tous les cas.

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

Exemple. Ça peut être aussi au niveau de nos rivières où on permettrait sur notre territoire de pouvoir interdire les bateaux à moteur.

535 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je pose la question autrement, est-ce qu'il y a d'autres cas où ce serait acceptable?  
Parce que les exemples que vous...

540 **M. DENIS GÉLINAS :**

Pour notre cas, quand on avait écrit ça, c'est, entre autres, ce que madame L'Espérance vient de dire.

545 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Le lac Des Nations.

**M. DENIS GÉLINAS :**

550 Le lac Des Nations, à cause du fait que son eau n'est pas régénérée beaucoup. Le fait que les bateaux de ce type-là pourraient circuler avec un moteur qui rejette des huiles dans l'eau, on amplifie un problème. Puis autrement, on sait bien, les moteurs électriques, il y en a, oui, mais ce n'est peut-être pas approprié pour une activité comme du ski nautique ou des choses 555 comme ça. Il faut faire la part des choses ou favoriser un développement pour que ça se fasse. Mais quand c'est des cours d'eau où il y a une régénération naturelle, bien, on pourrait peut-être être plus tolérant jusqu'à temps que l'industrie ait changé ses choses. Mais on parle plus de notre situation.

560 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'être plus tolérant jusqu'à temps qu'il y ait des solutions de remplacement.

**M. DENIS GÉLINAS :**

565 Le plus tôt possible, tant mieux. Mais pour l'instant, ce n'est pas ça qu'on vit, en réalité.

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

570 On ne veut pas empêcher les gens de vivre mais on veut quand même maintenir notre patrimoine touristique.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

575        Vous proposez une loi-cadre, comme plusieurs l'ont fait, mais vous le faites dans le chapitre sur les eaux de surface. Est-ce que je dois comprendre que la loi-cadre dans votre esprit ne concernerait que les eaux de surface?

**M. DENIS GÉLINAS :**

580        Non, c'est général. On l'a mis là parce qu'en fin de compte, l'eau de surface d'abord et l'eau souterraine...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

585        D'accord, très bien, merci.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

590        Mon autre question qui traînait m'a été inspirée par votre proposition de surtaxe aux propriétaires de piscine et aussi l'allusion que vous avez faite aux eaux usées en provenance des lave-autos.

595        C'est que dans d'autres régions, des groupes sont venus nous suggérer qu'il y ait éventuellement - et ça, c'est à moyen et long termes - deux systèmes d'alimentation en eau des citoyens dans les municipalités: l'un pour l'eau potable, l'eau à boire, et l'autre pour les cabinets d'aisance, les lave-autos, l'arrosage du gazon. Et aussi, dans certains cas, il y en a qui le font pour leur entrée de garage.

600        Qu'est-ce que ça signifierait une telle proposition pour une municipalité, pour une ville de l'envergure de Sherbrooke?

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

605        Je vais laisser Denis répondre.

**M. DENIS GÉLINAS :**

610        C'est difficilement applicable, compte tenu du développement de la ville. Il faudrait comprendre qu'on aurait une conduite parallèle d'eau ce qu'on appelle non potable. On voit ça en France. On en voit souvent, une conduite qui sort de la maison, qui permet d'arroser, c'est de l'eau non potable mais la ville a été structurée pour ça.

615        Imaginez-vous repasser une conduite qui permettrait d'amener de l'eau brute avec un minimum de traitement, peut-être pas de chlore, mais repasser ça dans toutes les rues de la municipalité, 300 quelques kilomètres de conduite supplémentaire - ce n'est pas tant la conduite

comme aller la poser la conduite en bas - et de rebrancher toutes les maisons, ce serait impensable, je crois.

620 Je pense qu'il faut y aller avec ce qu'on a comme situation. On sait qu'on utilise de l'eau potable pour laver un «driveway», arroser les plantes, arroser la voiture, faire des lave-autos, etc. Il faut peut-être encadrer de façon un peu plus stricte ce qui se fait. Les piscines, ici, on a une surtaxe pour les piscines creusées et les piscines hors terre.

625 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

Mais ce n'est pas le cas de toutes les municipalités, par contre, qu'on dessert.

630 **M. DENIS GÉLINAS :**

635 Et la préoccupation qui m'apparaît, le Québec investit 6 milliards \$ en assainissement et on voit de plus en plus des groupes qui, pour des raisons d'aller chercher un peu d'argent au niveau financement pour financer des activités, qui font des lave-autos. Mais beaucoup de municipalités, même avec le programme d'assainissement, ont encore leur réseau qui est unitaire, qui est pluvial et sanitaire, ou pluvial séparé; mais souvent, l'eau qui ruisselle dans la rue, ruisselle dans le puisard puis elle s'en va dans un lac.

640 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

Avec les phosphores.

645 **M. DENIS GÉLINAS :**

Avec les huiles et les graisses qui viennent des savons. Ça fait qu'on vient comme un peu défaire ce qu'on a fait et ça nuit beaucoup.

650 Donc, nous, ce qu'on fait ici, c'est qu'on a essayé d'établir, à partir de notre carte d'égout, quels sont les endroits les plus stratégiques en tenant compte de ce qu'on appelle «les bons spots» pour faire des lave-autos. On sait que cette eau va même dans les puisards, mais elle s'en va dans un réseau unitaire qui s'en va vers la Régie. Donc, on vient de diminuer l'impact rattaché à ça.

655 Parce qu'en faisant des recherches pour essayer d'établir notre politique, on s'est aperçu que c'était extrêmement disparate dans la Province de Québec. Il y en a même qui interdisaient ça. Mais interdire, il faut comprendre aussi que c'est un besoin pour certains groupes qui n'ont pas d'autres moyens de se financer. Mais il faut peut-être l'encadrer de cette façon-là. Nous, c'est une solution qu'on a regardée, qui nous apparaît satisfaire à la fois le besoin de cette clientèle-là, puis à la fois aussi notre préoccupation pour assurer une qualité de l'eau.

660 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ce que les gens nous proposaient, c'est que lorsqu'il y a des travaux de réfection, que cela se fasse graduellement, au fil des ans.

665 **M. DENIS GÉLINAS :**

Mais il faudrait se raccorder à l'usine d'épuration à une place spéciale. C'est sûr que c'est faisable, mais il y a un coût rattaché à ça.

670 Moi, je me rappelle être allé en France, à Saint-Nazaire. C'est une ville qui a été détruite pendant la guerre et quand ils ont reconstruit la ville, ils ont fait ça, ils ont séparé. Ils ont fait un réseau d'eau ce qu'on appelle brute, non potable, et un réseau d'eau potable. Tant mieux. Je pense qu'il y a des circonstances qui le font.

675 Ici, l'eau ne coûtait pas cher. C'est comme dans le temps où l'électricité ne coûtait pas cher. Ça fait que là, on est plus préoccupé. Puis c'est difficile de reculer, un petit peu difficile compte tenu de la... puis le nombre de tuyaux qu'il y a en dessous, c'est incroyable des fois.

**LE PRÉSIDENT :**

680 C'est-à-dire que si on était en état de pénurie grave, probablement que ça deviendrait une priorité, mais comme on a encore une certaine abondance, on n'est pas encore là.

685 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

C'est ça.

**M. DENIS GÉLINAS :**

690 Moi, je pense, allons-y avec des mesures un peu plus strictes en mettant des heures d'arrosage ou en mettant des équipements qui économisent un petit plus l'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

695 Deux petites questions complémentaires pour le plaisir. Vous avez une conception de la mise en oeuvre de la gestion par bassin en deux temps. Vous dites: «En un premier temps, harmoniser les schémas d'aménagement, et dans un deuxième temps, la mise en place d'une structure dotée d'une capacité légale.» Donc, expliquez-moi la vision que vous avez du bassin versant et donc, de ces deux temps-là.

700 **M. DENIS GÉLINAS :**

705 D'abord, on a vu l'expérience de COBARIC. C'est quand même lourd les commentaires qu'on a de cette structure-là, c'est lourd. Ce n'est pas nécessairement, en fin de compte, les plus efficaces actuellement.

710 Nous, on dit, d'abord harmonisons les schémas d'aménagement pour s'assurer que les activités qui sont d'autres secteurs mais qui touchent... comme nous autres, les activités qui sont dans le secteur MRC Memphrémagog, il y a les activités agricoles qui sont plus présentes là que de notre côté. On veut savoir qu'est-ce qui se passe sur le territoire du bassin, d'abord, on harmonise les activités pour qu'on ait un minimum d'impact. À partir de là, on aura une meilleure idée sur quoi on devra travailler pour que les...

715 **LE PRÉSIDENT :**

720 Là, vous voulez dire harmoniser les schémas directeurs des différentes MRC dans le cadre d'un même bassin versant.

725 **M. DENIS GÉLINAS :**

Oui.

730 **LE PRÉSIDENT :**

735 Est-ce que ça veut dire aussi harmoniser le schéma directeur de la MRC au schéma directeur de l'eau?

740 **M. DENIS GÉLINAS :**

745 En fin de compte, la clé là-dedans, ce serait l'eau, ça, vraiment, de s'assurer que la réfection... on a dans le schéma d'aménagement le volet transport, on a le volet habitation, résidences, commercial et autres, mais dans ce cas-là, ce serait le volet eau. Il y aurait une harmonisation qui serait faite dans ce domaine-là, d'abord pour être capable d'établir quelle est la problématique où le groupe devrait polariser ses efforts pour être capable d'avoir quelque chose qui est positif, puis qu'on ne s'évase pas un peu partout, puis à un moment donné --

Il y a un groupe qui existe, mais c'est difficile d'avoir des consensus puis de faire des actions qui améliorent l'environnement ou la qualité de l'eau.

750 **LE PRÉSIDENT :**

Et le deuxième temps?

755 **M. DENIS GÉLINAS :**

Une fois que ça, ce serait fait, comme je disais, bien, là il y aurait une structure adéquate qui sera établie en fonction de la problématique qui aura été identifiée.

**LE PRÉSIDENT :**

750

Mais cette structure-là, elle va être indépendante ou elle va être au-dessus des MRC? Elle va s'imposer aux MRC? Vous dites «une structure légale».

**M. DENIS GÉLINAS :**

755

Moi, selon moi, elle devrait être associée à la MRC, dans un volet de la gestion de la MRC. Ici, la MRC, en fin de compte, le bassin dépasse nettement la MRC aussi. C'est difficile. On a préparé ça, mais on sait très bien qu'il y a une problématique au niveau dimension de cette structure-là. C'est pour ça, je pense que des organismes comme COBARIC, ça fonctionne, mais on voit qu'il y a des intérêts qui sont particuliers pour chacune des MRC qui sont impliquées là-dedans.

**LE PRÉSIDENT :**

765

Dans le chapitre sur les eaux souterraines, vous dites:

«Remettre à chaque communauté concernée le droit de décider de l'opportunité ou non d'exploiter et de commercialiser l'eau souterraine.» Et vous dites: «Par communauté, on entend l'ensemble des communautés ainsi que les usagers.»

770

Remettre à chaque communauté le droit de décider de l'opportunité ou non d'exploiter, ça veut dire donc que l'autorisation reviendrait dans ce cas-là à la communauté concernée, qui me semble être à peu près soit la Ville, soit la MRC.

775

**M. DENIS GÉLINAS :**

Dépendant quelle est ou comment est le volume d'eau en dessous, quelle municipalité ou quel intervenant y touche.

780 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il faudrait qu'il y ait un acquiescement de cette chose-là.

785 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

C'est ça.

790 **M. DENIS GÉLINAS :**

Parce que l'eau, c'est sûr qu'elle est en dessous des territoires physiques d'une municipalité, mais elle peut déborder ça aussi.

795 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez de l'opportunité de commercialiser l'eau souterraine, est-ce que vous voulez dire là-dessus que les municipalités, elles-mêmes, pourraient commercialiser l'eau souterraine?

800 **M. DENIS GÉLINAS :**

Non. Nous, ce qu'on a regardé, c'est les demandes pour commercialiser ces nappes d'eau là.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Je me suis demandé si vous vouliez vous lancer dans le...

810 **M. DENIS GÉLINAS :**

La Sherbrooke. On pourrait le faire, ça ne coûte pas cher.

815 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

Elle est de bonne qualité pour le prix. Alors, ce serait intéressant.

820 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'actuellement, les règlements ne vous permettent pas, vous-mêmes, de vous lancer dans le commerce et certaines villes ont demandé ça.

825 **M. DENIS GÉLINAS :**

Je vais vous dire, si on vendait notre eau, au prix que ça nous coûte pour la produire, au prix qu'on la voit sur le marché, les petites bouteilles de ½ litre, on serait riche.

830 **LE PRÉSIDENT :**

On serait tous riche.

835 **M. DENIS GÉLINAS :**

Nous, ça nous coûte 0.29¢ le mètre cube, c'est-à-dire le mille litre. Puis quand vous allez acheter une petite bouteille de 500 millilitres, c'est 1 \$.

840 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

Oui, c'est ça.

845 **M. DENIS GÉLINAS :**

Ou un litre, c'est 1,79 \$. Imaginez-vous le profit important. Mais elle est de bonne qualité.

850 **LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça que certaines municipalités aimeraient pouvoir le faire.

855 **M. DENIS GÉLINAS :**

Peut-être.

**Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

C'est ça. C'est pour ça justement qu'on prévoit des propositions à cet effet-là.

860 **M. DENIS GÉLINAS :**

On pourrait en parler à madame Harel.

860 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame L'Espérance, monsieur Gélinas, et bonne chance dans votre administration.

865 **Mme CHANTAL L'ESPÉRANCE :**

Merci.

870 **LE PRÉSIDENT :**

870 Alors, j'invite les représentants de la Coalition pour le respect de la vie et de l'écologie, s'il vous plaît. Ça, c'est notre ami qui n'est pas venu, ça doit être monsieur Leroux qui ne s'est pas présenté.

875 Alors, j'invite maintenant les représentants de la Société de conservation du lac Lovering, s'il vous plaît.

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

880 Bonjour!

885 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, madame!

885 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

890 Je suis Hélène Thérioux de la Société de conservation du lac Lovering et mon collègue, Réal Gendron, qui est le vice-président de la Société. Nous allons essayer de faire rapidement en vous présentant les principales problématiques. On avait des acétates.

On habite près d'un des plus beaux lacs de l'Estrie. On vit plusieurs problématiques.

895 **LE PRÉSIDENT :**

Il y en a donc bien des «un des plus beaux lacs de l'Estrie»! Chacun vient en disant: «On a le plus beau lac.»

900 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Il fait très beau aujourd'hui, on pourrait vous amener le visiter cet après-midi.

**LE PRÉSIDENT :**

905 Il faudrait faire un concours des plus beaux lacs de l'Estrie.

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

910 Oui, mais on a plusieurs problématiques qui nous préoccupent, en tout cas, qui nous tiennent actifs à la Société. On a 200 membres actifs. Notre bulletin est distribué à 1 300 membres. On est très préoccupé par la qualité de l'eau, la qualité de vie aussi dans l'environnement du lac, la sécurité sur le lac, tout ce qui préoccupe dans le fond l'environnement de notre lac, mais en particulier la qualité de notre eau qui nous cause certains maux de tête.

915 Si vous pouvez voir - on avait une acétate couleur qui ressort moins bien - voici le lac Lovering, qui est situé à l'est du lac Memphrémagog. Il a une forme allongée d'environ -- une superficie totale de 4.63 kilomètres carrés. Les deux tiers du lac sont situés dans la MRC de la Municipalité de Magog et le tiers inférieur, à la portion sud, est dans la Municipalité du Canton de Stanstead.

920 Dans la portion sud, à l'extrémité, il y a un barrage. Au barrage part le ruisseau Fitch, qui va se jeter dans la baie Fitch du lac Memphrémagog. Le lac Lovering n'est pas en tant que tel un réservoir d'eau potable; par contre, le Memphrémagog est un grand réservoir d'eau potable. Alors, la qualité de notre eau est aussi importante que la qualité du Memphré. On est intimement liés à ce niveau-là. Ça fait que les problématiques des uns, je pense, doivent préoccuper les autres aussi.

930 La dimension. Il a une longueur d'environ 5.6 kilomètres, une largeur moyenne de .76 kilomètre. La profondeur moyenne est de 10.3 mètres et la profondeur maximale de 24.9 mètres. Le lac comprend trois îles boisées qui ne sont pas habitées. Le bassin de drainage a une superficie de 47 kilomètres carrés puis il alimente le lac par 17 affluents. Les affluents, la plupart ont un débit intermittent. Alors, le faible taux de superficie du bassin de drainage et le débit intermittent de ces affluents-là fait que le lac devient très vulnérable face aux assauts qui arrivent de toutes parts.

935 On peut peut-être montrer, juste à la partie nord, qu'on appelle nous autres la tête du lac, en haut, on a un affluent qui prend sa source près d'un site d'enfouissement de matières résiduelles, le site Bestan. Le site est à 3 kilomètres au nord du lac.

940 On vous a donné un compte rendu de différentes études qui avaient été faites dans notre environnement et notre lac. Depuis 70, il y a eu un développement effréné résidentiel et aux fins agricoles des pourtours du lac. Il y a les rives des affluents et les rives du lac qui ont été déboisées. Les sols ont été mis à nu. Il y a des ruisseaux qui ont été redressés. Il y a des canaux qui arrivaient directement au lac, des fossés.

945

950 Il y a eu une réglementation qui est devenue un peu plus sévère avec le temps, heureusement, à notre avantage et à l'avantage du lac aussi. Ça nous permet de réparer un peu, avec les connaissances et puis l'expérience, les torts qu'on a pu faire au lac. Le lac est encore très artificialisé mais avec toutes les méthodes de régénération, plantation d'arbustes que l'on fait annuellement depuis plusieurs années, avec l'apport financier des municipalités, je pense qu'on arrivera à préserver au maximum notre ressource.

955 Nous allons vous exprimer un petit peu le vécu, qu'est-ce qui se passe au lac Lovering. On a ressorti plusieurs problématiques, dont des problématiques potentielles. On a, entre autres, un potentiel élevé de contamination bactérienne et chimique de l'eau.

960 Je vais juste vous redonner en gros les problématiques qui sont au lac Lovering, puis je vais procéder ensuite aux recommandations qu'on faisait pour essayer de solutionner nos problèmes puis surtout essayer de préserver notre ressource.

965 Dans les problématiques, on avait un potentiel élevé de contamination bactérienne et chimique de l'eau. Dans la contamination bactérienne, on entre les populations importantes de goélands et de canards qui arrivent sur nos lacs, les installations septiques. Ensuite, dans les contaminations bactériennes et physico-chimique, on a la proximité du site d'enfouissement de matières résiduelles qui nous préoccupe. Ensuite, dans la contamination physico-chimique, on a ressorti la présence de substances contaminantes qui ont été trouvées dans la chair des poissons de notre lac, il y a aussi les rejets polluants dans le lac par les embarcations motorisées.

970 On a un autre problème qui est important, le problème de dégradation de la structure du barrage qui se situe à la décharge de notre lac.

975 Pour les contaminations bactériennes potentielles, on voit: «population importante de goélands et de canards sur le lac». Je vais juste en dire un mot rapidement. De plus en plus, au mois d'août, on voit arriver de grands essaims de goélands sur le lac. On a entendu, au printemps, qu'il y avait une attraction touristique à Bromptonville. Beaucoup, beaucoup de goélands allaient nicher là pour la nidation. Au mois d'août, je pense qu'on a reçu le trois quarts des goélands, il paraît que c'est un phénomène dans plusieurs des lacs au pourtour. Mais on sait qu'après la nidation, quand les goélands repartent, bien, ils vont vers des sites d'alimentation puis ils vont sur les plans d'eau. On est choisi beaucoup pour les escales de goélands.

985 On sait que ça apporte plusieurs problèmes au niveau de la contamination de l'eau, contamination bactérienne. Nos tests de qualité de l'eau ne révèlent pas de contamination encore mais c'est un potentiel qui est là. Il y a des larves aussi dans les fientes de ces oiseaux aquatiques qui peuvent causer des dermatites chez les baigneurs. On a relevé un cas officiel, mais d'autres cas de gens qui nous ont rapporté avoir eu des problèmes de dermatite.

Le problème des canards, bien, on dit que la population est en majorité responsable aussi parce que les gens les nourrissent, les apprivoisent. Ils trouvent ça beau. Mais avec tous les résidus sur les quais, les rives, bien, on dit, encore une source potentielle importante de contamination. Puis aussi on déstabilise leur vie en les amenant dans un milieu artificiel.

Pour les recommandations à ce niveau-là, bien, on aimerait que le gouvernement se penche sur la problématique occasionnée par la présence de plus en plus envahissante des plans d'eau par les goélands. Il apparaît essentiel que les autorités compétentes interviennent pour diminuer à la base, lors de la nification, l'extension de la population de goélands. On pensait peut-être en éliminant les oeufs, c'était une des solutions qu'on avait entendu parler, mais il y a probablement autre chose.

Pour les installations septiques, c'est encore un potentiel élevé de contamination. Dans les années 70, avec le développement rapide du côté résidentiel et agriculture, le Programme des lacs avait fait une étude pour classifier les installations septiques. On avait fait un relevé de la salubrité de l'eau. On s'est rendu compte que notre eau à plusieurs endroits n'était pas très bonne, était même mauvaise. On avait des «D». 82 % des installations septiques, qui avaient été étudiées à ce moment-là, étaient classées des sources occasionnelles ou directes de contamination.

Depuis la réglementation s'est resserrée beaucoup. La qualité de notre lac, avec les examens annuels qu'on fait au niveau des coliformes, est redevenue de bonne à excellente même. On pourrait la considérer potable à ce niveau-là. Mais la Société de conservation déplore encore le manque d'uniformité qui existe dans l'application de la réglementation du Q-2,r.8 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées par les deux municipalités.

Dans une des municipalités, le Canton de Magog, on a une vidange obligatoire aux deux ans de toutes les fosses septiques, puis on fait aussi un suivi régulier de toutes les installations pour s'assurer que tout est conforme. Dans l'autre Canton, on procède différemment. Mais on réalise de plus en plus que les gens qui étaient des saisonniers deviennent de plus en plus permanents. Alors, le nombre de gens qui habitent les résidences à l'année augmente. Le risque, à notre sens, est de plus en plus important si on n'applique pas avec rigueur cette réglementation-là.

Alors, on a des recommandations à ce niveau-là, une qui est importante, que je vais vous apporter: que le gouvernement oblige les municipalités à prendre en charge la vidange régulière des fosses septiques des résidences comprises sur leur territoire. Les déboursés devraient être liés au système de taxation et la gestion pourrait s'effectuer au même titre que la collecte régulière des matières résiduelles. C'est ce qui existe dans le Canton de Magog. De plus, lorsqu'un plan d'eau est sous la juridiction de plus d'une municipalité, que la réglementation oblige l'harmonisation des règlements et des normes fixés.

On a besoin aussi que les gens soient mieux informés, mieux sensibilisés à l'importance de garder leur installation septique conforme.

1035 On avait un autre problème aussi, c'était les campeurs qui aimaient le camping sauvage. Dans la municipalité, il y a des zones qui sont consacrées au camping mais il y a toujours des gens qui enfreignent les lois. De plus en plus, nos gens, aux assemblées annuelles, nous apportent le problème de campeurs qui viennent dans les régions plus boisées du lac pour profiter de la nature, mais en même temps laissent aussi probablement toutes leurs eaux usées, excréments et arrivent à détériorer notre nature. Ça fait qu'on espérait que la surveillance se fasse de façon un petit peu plus rigoureuse et puis qu'il y ait des contrevenants qui soient poursuivis.

1045 La contamination bactérienne et physico-chimique. On a la proximité d'un site d'enfouissement de matières résiduelles à la tête de notre lac. On a un ruisseau qui prend sa source tout près, ça préoccupe beaucoup les gens du lac.

1050 On a eu un petit incident en janvier 98 lors des pluies diluviales. Les gens du site d'enfouissement ont dû faire le vidage d'un bassin d'aération, c'est-à-dire qui contenait des eaux de lixiviation prétraitées. Ils ont dû faire le vidage sans avertissement du ministère de l'Environnement, ils ont fait le vidage vers le réseau du marais et du ruisseau qui descend notre lac. Puis c'est un de nos citoyens qui a remarqué le flot d'eau qui arrivait coloré, rougeâtre, orangé, qui en a fait la plainte au ministère de l'Environnement et à la Municipalité.

1055 La Société a fait beaucoup de représentations aux gestionnaires du site à ce niveau-là. On a été pas rassuré, mais on s'est fait dire que le liquide qui avait été rejeté était conforme aux lois des rejets parce que, en octobre, il y avait eu des tests qui confirmaient que c'était conforme au règlement. Puis ça a été fait, dans le fond, pour empêcher un plus grand désastre. Si le bassin de captage de lixiviat brut avait pris le bord, bien, probablement que ça aurait été plus désastreux.

1065 Les gens sont restés préoccupés, très très sensibles à tout ce qui se passe en haut, comme on dit, parce que c'est à la tête du lac. Il y a beaucoup de représentations qui se font. Par contre, on sait que les technologies nouvelles sont importantes, devraient nous protéger. Les gens du site font des examens régulièrement des eaux dans les puits de captation des eaux souterraines. L'eau est déclarée saine, il n'y a pas de pollution de notre lac. En tout cas, les analyses nous confirment qu'il n'y a pas de pollution de notre lac, mais on reste très préoccupé par la prévention de risque de pollution.

1070 Pour les recommandations, on recommande que le gouvernement oblige les propriétaires des sites d'enfouissement à constituer des fonds de réserve suffisants pour financer le suivi et le contrôle environnementaux de leurs lieux après leur fermeture.

1075 Parce qu'actuellement, la loi ne prévoit pas de fonds de fermeture puis on dit, s'il y a faillite ou fermeture soudaine parce que la compagnie appartient à une compagnie américaine,

bien, on risquerait d'avoir des dommages chez nous qui seraient importants. Il faudrait que la Municipalité fournit les fonds pour continuer à suivre dans l'environnement s'il n'y a pas émission de contaminants.

1080 On dit: la loi, présentement à l'étude, doit absolument insérer l'aspect fonds de fermeture dans un règlement et il est urgent qu'elle soit mise en vigueur le plus tôt possible pour gérer les risques inhérents à une telle situation.

1085 Au site, nous autres, on nous dit que la compagnie d'elle-même met des fonds de côté pour cette fin, mais il n'y a rien qui l'oblige dans la loi.

1090 Que le gouvernement oblige les exploitants aussi de sites d'enfouissement, qui sont situés en amont des lacs et des rivières, à prendre toutes les mesures pour qu'en aucun temps il n'y ait de contact entre les eaux de lixiviation et les eaux des affluents de plans d'eau. Aucun rejet ne doit être toléré. Le risque de catastrophe écologique, on dit qu'il est grand.

1095 Aussi, le ministère de l'Environnement devrait commander des études périodiques de l'eau provenant de puits artésiens d'habitats avoisinant les sites d'enfouissement pour détecter toute contamination bactérienne ou chimique pouvant porter atteinte à la santé de ces populations. La Direction de la santé publique devrait s'enquérir de ces résultats et s'assurer que les résultats d'analyses soient toujours conformes aux normes fixées de qualité d'eau potable.

1100 Que le gouvernement aussi engage régulièrement des études dans le milieu physique avoisinant les sites d'enfouissement près des plans d'eau pour s'assurer que les normes de qualité de l'eau soient rencontrées et pour détecter rapidement toute contamination bactérienne ou chimique dans les eaux de surface, dans les eaux souterraines et aussi dans les sols autour et en aval de ces sites. Il doit y avoir une très grande implication du ministère de l'Environnement et de la Direction de la santé publique dans ce dossier pour protéger la santé et la sécurité de la population.

1105 Il y avait la contamination bactérienne physico-chimique. On a ressorti la présence de substances contaminantes dans la chair de poisson du lac. Il y a un potentiel qui n'est plus là parce que, depuis juin 99, on a eu un communiqué du ministère de l'Environnement pour nous aviser que suite aux tests effectués dans la chair des poissons des lacs de l'Estrie, en particulier dans notre lac, il y a des échantillons de poissons, des analyses d'échantillons qui démontrent la présence de contaminants toxiques tels mercure. Le mercure, on dépasse les normes recommandées. Les BPC, dioxines et furannes, avec le lac Massawippi, on est un des lacs de l'Estrie avec les taux les plus élevés.

1115 Pour le mercure et les BPC, on dit que c'est un phénomène qui n'est pas uniquement présent dans notre lac. Mais avec tout ce qu'on vit, c'est quelque chose qui devient pour nous très important. La recherche cet été par le ministère de l'Environnement dans tout notre bassin versant...

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes en train de vous laisser prendre par votre sujet et vous m'expliquez à chaque fois.

1125 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

C'est trop vite?

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Contentez-vous des recommandations et sans trop les expliquer. Si on a besoin d'explications, on vous les reposera. Ça va?

1135 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

C'est beau. Pour la chair des poissons, que le gouvernement continue d'investir dans son programme de surveillance des substances toxiques dans la chair des poissons d'intérêt sportif du Québec et qu'il continue aussi de renseigner la population sur toutes les données recueillies.

1140

Que le ministère de l'Environnement continue de travailler étroitement en concertation avec la Direction de la santé publique pour aviser la population des risques pour la santé qui peuvent se présenter lors de la consommation des poissons de nos cours d'eau.

1145

Nous exigeons que la source de contamination de la chair des poissons du lac soit identifiée rapidement et que des mesures soient prises pour garantir la qualité des eaux du lac Lovering. Il est important d'agir avant que le problème se répercute sur la santé de la population. On essaie de trouver la source potentiel. En tout cas, on n'a pas eu de nouvelles, on devrait l'avoir à la fin de l'automne si quelque chose a été identifié.

1150

Il y a des rejets polluants dans le lac par les embarcations motorisées. On a déposé un rapport à la Commission Boucher, l'été dernier, sur le problème causé par les embarcations motorisées chez nous, dont en particulier les sea-doo, pour le bruit, le manque de civisme des conducteurs, l'âge des conducteurs, en gros la non-observance des règlements, puis souvent la consommation de boisson alcoolisée au volant de ces appareils. Notre lac a une faible superficie dans le bassin de drainage puis le débit des cours d'eau est très faible, alors on trouve que c'est un risque encore.

1160

On suggère que le gouvernement applique intégralement et rapidement les recommandations du rapport Boucher, qui a été déposé le 1<sup>e</sup> avril 1999. On recommande aussi que le gouvernement engage des fonds pour faire la promotion de l'utilisation écologique des plans d'eau par les villégiateurs en démontrant dans les médias télévisés et écrits que la santé réside dans des activités de plein-air qui sont souvent à l'opposé d'activités engageant des

1165 équipements motorisés dispendieux, bruyants et polluants. On a beaucoup de gens qui peuvent venir de l'extérieur aussi avec des appareils pour des journées de congé. Ça fait que pour les résidants, on voit que la qualité de notre eau et la qualité de notre vie en souffrent.

1170 On a le problème de dégradation de la structure du barrage à la décharge du lac qui est bien important aussi pour nous. Plusieurs experts, depuis plusieurs années, ont évalué la dégradation qui affecte la structure du barrage et menace son intégrité. On dit que la structure de métal du barrage serait érodée.

1175 On est venu près d'avoir la création d'une régie intermunicipale, l'été dernier. Probablement que le problème aurait été réglé parce que les deux cantons étaient prêts, les deux municipalités étaient prêtes à investir pour réparer définitivement cette importante dégradation. Ça a tombé à l'eau encore. Mais là, on voit cette dégradation comme un important risque, autant pour les résidants autour du lac qui risquent de se voir devant des grandes étendues de sable, puis autant aussi pour les gens qui sont en aval.

1180 Si le barrage venait à céder avec toutes les pluies diluviennes puis les tempêtes qui nous affectent depuis les dernières années, probablement qu'on verrait des populations inondées très fortement en aval. Puis on se demande s'il y a des plans d'urgence qui ont même été pensés en cas de rupture du barrage, qu'est-ce qui arriverait. Ça fait partie des risques qui nous affectent.

1185 Les recommandations à ce niveau-là, ce serait que la protection de la qualité et de la sécurité des plans d'eau relevant de plusieurs municipalités soit confiée à une régie intermunicipale ou encore à un organisme régional de mise en valeur intégrée de la ressource hydrique, soit que ça pourrait être par le bassin versant.

1190 Que le gouvernement oblige tous les propriétaires d'infrastructures - pour nous, c'est les barrages, mais ça pourrait être les digues, les ponts - en relation avec la ressource hydrique à appliquer rigoureusement les normes de sécurité dans l'état et l'entretien de leur propriété, de façon à diminuer les principaux risques qui s'y rattachent.

1195 Nous demandons que les municipalités aient l'obligation de mettre en application les recommandations du rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, janvier 97, notamment la recommandation 2.11. On dit: que les propriétaires et les exploitants des ouvrages de retenue veillent à leur bon état et plus particulièrement qu'ils assument la responsabilité de tous les aspects de la sécurité d'un ouvrage; qu'ils retiennent les services d'un ingénieur qualifié indépendant pour une réévaluation périodique de l'ouvrage; qu'ils s'assurent aussi au titre de la responsabilité civile, afin de protéger les populations situées en amont et en aval de leur ouvrage de retenue; qu'ils dispensent aussi à leur personnel une formation adéquate et approuvée.

1205 On a des problèmes de niveau d'eau régulièrement, qui affectent autant les plaisanciers avec leur bateau que les gens qui veulent conserver leurs rives. Quand le niveau d'eau baisse de quelques centimètres en quelques jours, bien, ça peut affecter. Comme cet automne, il y a

eu plusieurs bateaux, les gens n'ont pas prévu de le sortir à temps à la Fête du travail, mais à l'Action de Grâces, ils ont eu un petit peu de difficulté avec la baisse de niveau d'eau.

1210

Ça a été rapide, mais ça vous donne un aperçu de ce qu'on vit.

**LE PRÉSIDENT :**

1215

Ça a été rapide pour la personne qui faisait la transcription. Heureusement qu'on n'a pas trop de contraintes horaires, sans ça je vous aurais «squeezée» un peu plus que ça.

1220

Alors juste une chose que je voudrais vérifier avec vous. Et ça, on a quelqu'un de la Ville de Sherbrooke, on pourra peut-être vérifier tantôt. Vous demandez beaucoup de choses aux municipalités. Par exemple, vous demandez que le gouvernement oblige les municipalités à prendre en charge la vidange régulière des fosses septiques des résidences isolées.

1225

Je comprends bien l'intention. L'intention, je n'ai aucun problème avec l'intention. Sauf que quand on sait la difficulté, depuis quinze ans, que les municipalités ont eu à simplement faire mettre en oeuvre le règlement, quelle est la chance de succès qu'on a si le gouvernement maintenant impose une deuxième obligation aux municipalités en disant: «Vous allez aussi contrôler la vidange périodique.» Quel est le niveau de rouspétance des villes si le gouvernement leur impose encore de nouvelles obligations, alors qu'elles n'ont pas satisfait aux obligations antérieures?

1230

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1235

Je pense que cette obligation-là, pour nous, palliait à une différence. Quand on fait partie de deux municipalités, on peut plus facilement voir ce qu'on peut appeler, nous autres, des manques de rigueur ou des comportements plus avant-gardistes.

1240

Quand une municipalité d'une partie du lac a telle recommandation qui semble, à notre point de vue, la meilleure pour préserver notre eau avec tout ce qui nous pend autour, bien, si de l'autre côté, on est un petit peu... entre guillemets, je dis moins rigoureux, c'est subjectif là, ce n'est pas nécessairement ça probablement, ça dépend des fonds qu'on y alloue. Mais en tout cas, quand on pense environnement, nous, on aimerait que ce soit drastique puis on se dit c'est plus facile.

1245

Si on va seulement surveiller par les plaintes qui se posent par les citoyens, on se rend compte qu'il y a des gens qui ne sont pas vigilants parce qu'ils ne comprennent pas qu'ils peuvent polluer avec leurs installations septiques. Puis si on ne les aide pas un peu en allant leur dire qu'il y a un règlement, puis il faut, ils doivent vider au moins au quatre ans s'ils sont saisonniers. Mais avec toute l'urbanisation qu'on voit, les saisonniers se transforment rapidement maintenant en résidants permanents. Puis les installations et les petits terrains qui étaient des acquits, je ne suis pas certaine, en tout cas, qu'ils permettent autant cette pratique si on veut conserver notre qualité de l'eau.

Ça ne répond pas?

1255 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire que vous me répondez par la conviction. Je n'ai aucun doute sur la conviction. Ce que j'essaie de voir, c'est, au fond, si pendant tant d'années on a donné des choses aux municipalités, qu'elles ne l'ont pas fait, on peut répondre de deux manières. On peut dire: «Les municipalités manquent de conviction» ou on peut dire: «Au fond, finalement, elles ne sont pas capables de le faire, sauf les quelques municipalités super motivées, dans des contextes bien particuliers». Mais si personne ne le fait, ça veut dire qu'il y a une forme de résistance, qui veut dire que les municipalités finalement ne sont pas capables de le faire.

1265 Et là, si on demande d'en rajouter, quelle va être la réponse des municipalités? J'essaie de voir la résistance des municipalités à un encadrement encore plus dur ou plus sévère de Québec. C'est peut-être le monsieur de Sherbrooke qui peut répondre à ça.

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1270 Oui, je vais laisser monsieur...

**LE PRÉSIDENT :**

1275 Est-ce que, monsieur, vous voulez répondre? Comment Sherbrooke réagit devant une chose comme ça, par exemple?

**M. DENIS GÉLINAS :**

1280 Nous aussi, on gère, en fin de compte, l'implantation des fosses septiques. C'est mon service qui le fait. On s'assure que ça correspond à la loi. Et ici, à la Régie, c'est fantastique, à tous les deux ans, chaque ville membre de la Régie va faire la collecte de l'ensemble des fosses septiques sur son territoire et dirige les boues vers l'usine d'épuration et c'est incorporé à la chaîne de traitement. Et même, on a eu tellement de bons résultats, qu'il y a des villes, qui ne 1285 font pas partie de la Régie mais qui sont ici dans le territoire, qui viennent porter leurs boues et ça fait partie de la chaîne de traitement.

1290 En réalité, ce n'est pas compliqué. Ces gens-là n'ont pas à payer ce qu'on appelle la taxe sur l'assainissement parce qu'ils ne sont pas reliés au réseau, sauf qu'ils paient un prix forfaitaire pour avoir ce service-là. Ce n'est pas gratuit. Donc, pour moi, ce n'est pas une difficulté. Puis ça nous coûte un technicien une semaine de temps par année, parce qu'on a «splitté» l'ensemble des fosses septiques en deux. Ce n'est pas un aria pour moi, puis c'est extrêmement profitable pour tout le monde. Puis on s'assure que c'est fait, il n'y a pas de débordement ou de mauvaise...

1295 **LE PRÉSIDENT :**

1300 Donc, on peut penser que la Ville de Sherbrooke va bien. Pour le milieu municipal en général, quand arrivent des propositions comme ça d'élargir le champ d'intervention.

**M. DENIS GÉLINAS :**

1305 Je pense qu'il faudrait, si c'était quelque chose qui était retenu, il faudrait aller voir ceux qui le pratiquent comme nous autres, ici en région, pour voir comment ça se fait puis quelles sont les difficultés rattachées à ça. Puis vous allez voir, ce n'est pas très très complexe.

1310 Puis ça fait partie d'une démarche pour prévenir ou assurer la qualité de l'environnement dans ce qu'on appelle un développement durable, ça s'intègre, et toutes les municipalités, en théorie, doivent avoir un programme d'assainissement.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, c'est en théorie.

**M. DENIS GÉLINAS :**

1315 Je ne sais pas comment ça fonctionne là-bas, mais j'imagine qu'ils ont des obligations. Je pense que ça ferait partie de leur taxe d'assainissement, au même titre que d'autres villes organisées, urbanisées.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

1325 **M. RÉAL GENDRON :**

Le Canton de Magog, on fait partie du Canton de Magog, ils le font, pourquoi on paye ni plus ni moins. C'est pourquoi que le Canton de Stanstead, ce ne serait pas inclus, eux autres aussi? Ils ne feraient pas le même genre automatiquement?

1330 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Ils ne s'en plaignent pas.

1335 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Le dévertement au site d'enfouissement sanitaire, l'exploitant vous a dit qu'il était conforme au règlement. Est-ce que ça a été confirmé par...

1340 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Oui, il y a eu des preuves, des rapports d'analyses qui ont été présentés au ministère de l'Environnement, des analyses qui avaient été prises en octobre 98. Le déversement s'est fait en janvier. Les analyses d'octobre disaient que c'était conforme, le déversement.

1345 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Le déversement était conforme au règlement?

1350 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Oui, c'est ça, c'était conforme. Les éléments dedans étaient conformes.

1355 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce qu'il y a un comité de surveillance?

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1360 Puis même - c'est ça que je voulais dire - les aérateurs dans les bassins avaient continué d'aérer encore, ce qui oxyde les matières organiques puis qui devrait améliorer encore le contenu du liquide.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1365 Est-ce qu'il y a un comité de surveillance de citoyens?

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1370 Oui, ça a été établi ensuite un comité de liaison avec le ministère de l'Environnement, les propriétaires du site, les gens de la Société, les gens des municipalités, la MRC.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1375 Concernant le barrage, vous avez mentionné que vous ne savez pas s'il y a un plan d'urgence. Est-ce que vous avez essayé auprès des autorités de savoir s'il en existait un ou s'il y en avait un en préparation?

**M. RÉAL GENDRON :**

1380 Bien, il y a eu quelqu'un, un technicien ou un spécialiste qui est venu pour vérifier le barrage. Puis il est rendu à un point qu'il faut qu'il soit réparé, automatiquement.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1385 Oui, mais vous mentionniez que vous ne saviez pas s'il y avait un plan de mesures d'urgence.

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1390 Dans notre prochaine rencontre de novembre, je pense qu'en faisant un mémoire - et puis déjà, on a six nouveaux membres depuis le mois d'août dans la Société de conservation, dans notre comité - je pense qu'en faisant un mémoire comme ça, on arrive à brasser des choses de façon plus particulière. Puis on a une rencontre avec les municipalités en novembre, ça fait partie de nos questions parce qu'on voit ce risque-là comme important, nous autres.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1400 Oui, puis c'est élémentaire qu'il y ait un plan de mesures d'urgence.

1400  
**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

C'est ça. Probablement qu'ils en ont, mais on n'est pas au courant.

1405  
**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

La question des goélands, il existe des méthodes qui ont été expérimentées ailleurs au Québec. Est-ce que vous avez examiné cette question-là avec les biologistes du ministère de...

1410  
**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Non, non. Je vous dis, il y a beaucoup de travail à faire. Je pense qu'il n'y a rien de mieux que de se questionner pour voir qu'il y a du travail à faire.

1415  
**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

1420  
**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'ai eu peur qu'il me «shippe» ma question parce que je m'apprêtais à me permettre une certaine méchanceté à l'endroit des goélands, parce que votre recommandation me laisse interrogative.

1425  
Est-ce que vous croyez que le fait qu'il y ait une campagne de sensibilisation que les gens cessent de les nourrir et que, comme vous le dites, que les autorités interviennent pour diminuer à la base, lors de la nidification, l'extension -- bon, je vois monsieur Boisvenu dans le fond de la salle, même s'il allait ramasser tous les oeufs lorsque le temps arrive, est-ce que ça vous apparaît suffisant?

1430  
**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Non.

1435  
**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Alors qu'est-ce qui peut être fait à part ça? La question est là. Il y a des entreprises dans certaines villes, on pense à Québec qui ont réussi...

1440 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Avec le bruit, je pense, à les expulser.

1445 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Oui, avec le bruit et, je crois, en construisant un tas de structures.

1450 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1455 Ce ne serait pas le bruit, en tout cas, pour chez nous. Il y a plusieurs questions, je pense, qui dépassent, en tout cas, mes propres compétences. Je sais que c'est un phénomène qui existe depuis longtemps. On le voyait au Memphré puis au lac Lovering. Mais en devenant résidant de façon plus tardive dans la saison, bien, on peut le voir parce que ça arrive surtout fin août, septembre, avec les belles journées. Le lac peut être blanc de goélands. Mais les goélands viennent de quelque part.

1460 On ne les a pas tellement vus... on en a vu au mois de juillet, mais peut-être plus autour de certains commerces d'alimentation de la Ville de Magog que chez nous. Chez nous, c'est pas pire. Mais à la fin août, septembre, c'est vraiment... cette année, en tout cas, les gens ont remarqué encore que ça avait presque doublé. Mais le maire de la Municipalité du Canton de Magog m'a dit que c'était un problème qui est aussi au Memphrémagog. Probablement que les gens qui s'éloignent un peu des rives le voient.

1465 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1470 Monsieur Dépôt nous a dit aussi qu'il en avait chez lui. Il vous en envoie de temps en temps.

1475 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Il a un très beau lac, monsieur Dépôt aussi, au lac Bowker.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1475 C'était ma question.

1480 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

C'est le risque de contamination qu'on voit là.

1480 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous n'avez pas entendu parler d'études ou de recherches à ce sujet-là.

1485 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Non, mais on veut s'informer de plus en plus parce que ça nous préoccupe. Mais l'éducation des gens est à notre portée. Ça, on sait qu'on peut faire quelque chose là-dessus. Les gens devraient arrêter de les nourrir ou de les apprivoiser, autant les canards que les goélands. Parce que les gens ne sont pas sur le côté d'une piscine, ils sont sur le côté d'un lac, puis ils apprécient beaucoup avoir des canards devant la maison, ça fait végétation naturelle. Là, on revégétalise les rives, on essaie de reboiser. L'apport des canards, c'est beau, mais c'est moins beau pour la qualité de notre lac, surtout quand c'est sur les quais et les rives.

1495 **M. RÉAL GENDRON :**

On sait bien aussi qu'avec le site Bestan, les goélands y vont souvent dans le jour. Mais le soir, souvent ils s'en viennent au lac. C'est ça qui arrive. Souvent, c'est le site avant qui les attire plus que le lac.

1500 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

On dit qu'ils sont attirés par l'alimentation.

1505 **M. RÉAL GENDRON :**

C'est justement, c'est le site Bestan.

1510 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

En tout cas, on les voit venir d'une certaine direction, mais peut-être qu'ils viennent d'autres directions aussi. C'est facile d'apporter des conclusions.

1515 **LE PRÉSIDENT :**

Remarquez que vous soulevez un très très beau problème en éthique. Parce que les défenseurs intégraux de la vie refusent qu'on intervienne et là, ça pose tous les problèmes, de ce qu'on juge de notre point de vue, des animaux corrects et des animaux nuisibles, ce qui est un point de vue anthropique. Alors ça, il y a des discussions extraordinaires là-dedans. Probablement ce qui serait intéressant, évidemment c'est que vous obteniez une étude de caractère écologique pour comprendre quelles sont les causes profondes, qui font que cette population-là se développe, pour pouvoir agir sur la cause.

1520 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1525

Parce qu'elle se développe dans toute la région, en fait. Mais avec notre lac, les problématiques qu'on vit...

**LE PRÉSIDENT :**

1530

Oui, je comprends bien. Juste une question de détail. Le lac Lovering, il a un barrage.

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1535

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1540

Quel est l'effet de ce barrage sur le niveau du lac?

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1545

Le barrage existe depuis 1947. On nous dit qu'au début du siècle, il y avait deux petits lacs au lieu d'un grand lac. Et puis en 47, on a érigé un barrage puis on a rehaussé le niveau de l'eau de cinq pieds. Ça fait qu'on a obtenu un grand lac. Puis avec le barrage, on ajuste les niveaux d'eau lors de pluies torrentielles ou au printemps, à la fonte des neiges.

**LE PRÉSIDENT :**

1550

Quel était le but de ce barrage-là? C'était quoi?

**M. RÉAL GENDRON :**

1555

Garder le niveau du lac à une certaine hauteur, le niveau de l'eau à une certaine hauteur pour permettre aux bateaux de circuler. Parce que vu que c'était deux lacs avant, au milieu, ce n'est pas tellement haut. Ça fait qu'avec le barrage, automatiquement, on garde le niveau de l'eau à une certaine hauteur pour pas qu'il y ait de danger au...

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1560

Pendant plusieurs années, c'est un employé de la Société de conservation du lac qui, bénévolement, allait jouer avec le barrage pour les niveaux d'eau, qu'il maintenait à 5 pieds 4 pouces. Et à un moment donné, il y a eu des conflits parce qu'il y a d'autres problématiques, un autre barrage qui s'est érigé en bas, puis là conflit un peu avec la Municipalité.

1565

**LE PRÉSIDENT :**

Il y en a toujours un qui le veut plus haut, l'autre plus bas.

1570 **M. RÉAL GENDRON :**

C'est ça.

**Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

1575 Oui. Ça fait que ça a été laissé à la Municipalité. Puis là, c'est un citoyen qui va ouvrir et baisser les... pour jouer avec le niveau de l'eau. On nous dit que le mois dernier, ce qui est arrivé, c'est qu'il l'aurait ouvert mais qu'il serait retourné le fermer quelques jours plus tard. Alors, c'est pourquoi le niveau a descendu un peu plus bas que ce qu'il attendait. Mais c'est dommageable pour les gens puis pour les rives aussi.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, merci beaucoup. L'épreuve est passée.

1585 **Mme HÉLÈNE THÉROUX :**

Oui. Je vous remercie beaucoup.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez vous détendre maintenant. Je suspens cinq minutes et après ça, on recevra le Groupe S.M. International.

1595 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, chaleureuse bienvenue à vous, monsieur. Je vous invite à vous identifier et à nous présenter l'essentiel de votre mémoire. Il est fort substantiel. De grâce, ne le lisez pas au complet, sinon vous allez finir tout seul dans la salle!

1605 **M. GUY FOUQUET :**

Merci bien. Mon nom est Guy Fouquet. Je suis vice-président aménagement environnement et science de la terre du Groupe S.M. International. Donc, je m'excuse, j'avais l'impression que j'étais en avance. Mais là, semble-t-il que je suis en retard, ça fait que je vais 1610 essayer d'aller à l'essentiel et vous donner les éléments les plus importants du mémoire.

L'idée du mémoire, aussi, je dois dire que j'aurais dû avoir la coparticipation de monsieur Stéphane Leboeuf, qui est un étudiant qui termine sa maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, qui a fait l'essentiel du travail de recherche, et je pense qu'on doit le 1615 remercier en ce sens. C'était l'idée des gens de la maîtrise en environnement de m'offrir la possibilité d'encadrer un étudiant sur une thématique qui pourrait être utile tant à l'étudiant qu'à la société québécoise.

1620 Donc, je lui ai offert l'opportunité d'approfondir un peu l'idée que, nous, on perçoit comme spécialistes en environnement qui oeuvrent sur les différents marchés extérieurs, c'est que la gestion de l'eau peut être, pour nous, tout dépendant comment on se positionne au Québec, un bon moyen d'offrir des voies de développement à l'industrie de protection de l'environnement. Et personnellement, j'avais ce réflexe intuitif et j'ai demandé à l'étudiant de faire des recherches.

1625 Et finalement, vous voyez, dans la première partie du document, un inventaire de la situation. Il y en a qui avaient déjà été faits dans le cadre du dossier COBARIC. C'était principalement les pays développés. Mais si on va un petit peu plus loin, on se rend compte que, d'une part, les banques de développement international ont aussi des politiques très arrêtées en matière de gestion de l'eau. Et pourquoi c'est important de vérifier auprès des 1630 banques de développement international? Pour ceux qui connaissent moins le développement international, c'est que ces banques-là, ce sont des bailleurs de fonds pour les dossiers et les projets d'infrastructures dans les pays en voie de développement.

1635 Et si, aujourd'hui, dans la majorité des pays en voie de développement, on a des ministères de l'Environnement, on a des organisations exécutives en matière de protection de l'environnement, c'est parce qu'il y a eu des exigences, des bailleurs de fonds internationaux qui ont exigé que ces pays-là se dotent d'infrastructures dans ce sens pour obtenir le financement 1640 qui était requis pour la construction de leurs infrastructures. Dans ce cadre-là, on voit que maintenant - et pour certaines banques, ça fait déjà plusieurs années - les politiques en matière de l'eau sont claires, les orientations sont claires et ils influencent actuellement les orientations des pays en voie de développement.

1645 Donc, on n'a pas fait le tour de l'ensemble des pays, on n'a pas fait le tour de l'ensemble des banques, mais on a quand même, au hasard, choisi un certain nombre de pays pour essayer de voir quelles sont les tendances. Donc, il y a deux banques internationales qui ont été choisies: la Banque Mondiale, la Banque Inter-Américaine de développement.

1650 Dans les deux cas, ces gens-là ont des politiques très claires. La gestion par bassin versant est acquise. L'organisation par bassin versant, c'est relativement acquis. L'analyse de projets majeurs d'infrastructures par une connaissance des impacts sur l'écosystème du bassin versant, c'est favorisé. Et par conséquent, il y a une tendance lourde de ce côté-là.

1655 C'est la même chose, par la suite, quand on a fait une recherche des pays en voie de développement. Parce que, comme je vous disais tout à l'heure, dans le dossier COBARIC, on a regardé les pays développés pour se comparer. Et si on regarde également du côté des pays en voie de développement, on se rend compte que même certains pays en voie de développement ont adopté des politiques de gestion par bassin versant, qu'ils sont en train de s'organiser pour gérer de telle façon. Et par conséquent, ils ont un besoin ou un très grand besoin d'expertises, de collaboration en cette matière pour les aider, les accompagner à atteindre ces objectifs-là.

1660 1665 1670 1675 1680 1685 1690 Donc, c'est pour vous dire que le dossier COBARIC, les recommandations qui ont été faites au gouvernement du Québec de mettre en place une gestion par bassin versant, d'avoir des agences de bassin, ce sont des approches qui sont acquises et qui sont reconnues non pas seulement par les pays développés, mais également par les grands organismes internationaux, puis également par les pays en voie de développement. Donc, si ces choses-là sont acquises, il va y avoir une pression pour une demande d'expertises, de services, de produits pour faciliter, accompagner, supporter de telles initiatives.

1670 1675 1680 1685 1690 Donc, d'un côté, ça veut dire que le marché international, il va se créer de façon importante des besoins, donc une demande et cette demande-là va être comblée par quelqu'un qui va l'offrir. Et nous, on croit, par l'analyse qu'on a faite puis la connaissance qu'on a de l'industrie de l'environnement au Québec, que cette industrie-là est capable de supporter la demande.

1680 1685 1690 Parce que tout le marché dans la protection de l'environnement, le marché de l'accompagnement, je dirais la partie plus «soft» de la protection de l'environnement, les experts en gestion de l'environnement, les systèmes de support au niveau informatique, au niveau de la gestion de l'information, de la connaissance de l'écosystème, on a développé avec les années de très bonnes expertises au Québec. Et souvent, on a développé cette expertise-là parce qu'on avait des contraintes majeures pour favoriser le développement d'une expertise importante.

1685 1690 À titre d'exemple, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ça a été une organisation au Québec, en gestion de l'environnement, qui a favorisé que les experts qui déposaient des rapports, les études qu'on faisait, il fallait les faire à un niveau très élevé pour aller chercher l'acceptation. On a mis la barre haute au Québec, mais on a développé des experts, une industrie autour qui a une très forte capacité et qui actuellement performe sur le marché international.

Si on regarde le domaine du traitement des eaux au Québec, on avait mis, dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux, la barre très basse. On a développé des installations plutôt rudimentaires parce qu'on voulait plutôt convaincre les municipalités d'embarquer dans les programmes, d'avoir des équipements qui étaient plutôt simples à opérer. Par conséquent, on a mis la barre basse, on n'a pas développé notre industrie ou faiblement. On a plutôt fait une conversion de nos expertises en création d'hôpitaux et de routes à faire des stations d'épuration. Puis des fois, les gens ont manqué un peu leur coup. Mais l'expertise de l'industrie de protection de l'environnement n'est pas capable d'exporter parce qu'on n'a pas mis la barre haute.

Si on regarde maintenant la gestion de l'eau, parce que c'est l'objet de votre commission, c'est qu'il y a plein d'expertises reliées à la gestion d'un bassin versant. Il y a plusieurs experts soit dans le domaine des communications, soit dans le domaine de la planification du territoire, soit dans le domaine de la gestion de l'information, soit dans le domaine de la modélisation. Et toute, dans le fond, l'industrie de la nouvelle économie reliée à la gestion de l'environnement, elle est présente si on adopte une approche de gestion par bassin versant.

Et de l'autre côté, quand vous allez dans les pays en voie de développement, et faites juste la recherche par Internet en allant sur la Banque Mondiale, faites «système d'information géographique» puis cherchez le nombre de projets qui s'est financé par la banque, dans lesquels ces outils-là sont exigés ou requis, donc de développer des systèmes d'information par bassin versant, et vous allez être surpris. Donc, il y a une demande.

Mais par conséquent, on a développé un savoir-faire mais on n'a pas développé d'application réelle. C'est théorique nos affaires ici, au Québec, mais on réussit à vendre à l'extérieur. Donc, si on se dépêchait à appliquer des concepts qui sont admis par tout le monde, peut-être qu'on accompagnerait une industrie qui serait créatrice d'emplois et qui permettrait de bien positionner le Québec sur la scène internationale dans le secteur de la gestion de l'eau.

L'industrie française est déjà en position de leader au niveau de la construction des infrastructures dans le domaine de l'eau. À moins d'un grand virement, je ne pense pas qu'on va leur enlever leur place sur la scène internationale. Mais en matière de gestion de l'environnement, de connaissance de l'état des écosystèmes, de développement d'outils pour mieux connaître l'état des écosystèmes, on a une niche à occuper.

Et je vous dirais, même si vous faites une analyse des agences de bassin en France, ils sont très doués au niveau de la capacité de financer leurs infrastructures à travers des redevances et des mécanismes de financement, ils sont très forts dans la relation privé-public au niveau de la gestion de l'eau, mais ils ont une très faible connaissance de leurs écosystèmes au niveau global quand on parle des nappes souterraines, des relations qu'il pourrait y avoir entre tel type de rejet, tel type de récupération.

1735                   Donc, ça oblige à une connaissance générale d'un écosystème et dont une gestion de l'information qui est assez importante, et également la détermination de différents scénarios de gestion à travers une participation populaire. C'est ici qu'on a cultivé ça. On n'a pas cultivé ça ailleurs. Donc, il y a plein d'éléments forts sur lesquels on pourrait s'ancrer pour développer notre industrie.

1750 Et en plus, parce que ça a été vu dans un angle, je dirais, un petit peu plus commercial, c'est que ça peut soutenir l'expertise québécoise en matière de protection de l'environnement ou je dirais plus en matière de gestion de l'environnement, parce qu'on a de très fortes capacités ici et on est capable de conquérir les marchés internationaux.

1755                   Donc, c'est à peu près l'essentiel du message. Il y a différents moyens, suggestions, mais je pense que je vais m'en tenir à l'essentiel.

## LE PRÉSIDENT :

1760 C'est bon qu'on vous ait pris par surprise comme ça, parce qu'on a eu juste l'essentiel de votre point de vue. C'est une pensée très ramassée, merci. Mes collègues vont faire crunch! crunch! un peu dans votre document. Je voudrais empoigner un petit morceau qui m'a légèrement agacé et c'est ce que vous dites -- pas agacé mais intrigué. Pas agacé, non, intrigué parce qu'il est à contre-courant de ce que nous entendons partout.

1765 Ici, à Sherbrooke comme dans la Montérégie, les gens ont insisté de manière constante pour dire: «Il faut des règlements, il faut de la surveillance, il faut du contrôle.» Or, vous, vous affirmez: «Le recours à la réglementation est de plus en plus questionné. On peut trouver des moyens beaucoup plus efficaces que ça. On a un retard dans l'utilisation des instruments économiques.» Donc, vous avez une conception assez différente de la gestion là-dessus en disant: «Pour parvenir aux fins auxquelles on veut atteindre, qui est une autre qualité, la permanence des écosystèmes, etc., la meilleure manière n'est pas la manière réglementaire, mais c'est d'autres démarches qu'il faut faire.»

1770

1775 J'aimerais vous entendre là-dessus pour savoir si vous partagez entièrement les perspectives qui sont dans le document, qui sont apportées là.

M. GUY FOUQUET :

1780 Effectivement, il faut faire attention au vocabulaire. «Meilleur», je ne pense pas que c'est l'élément qu'on mentionne. Je pense qu'on a utilisé beaucoup la voie réglementaire, on a un certain nombre de résultats. Certains pays ont développé une approche beaucoup plus avec des incitatifs économiques et ça donne certains résultats.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous donner un exemple. Le milieu agricole, qui est très questionné, vient nous voir constamment en disant: «Ce n'est pas par des règlements que vous allez parvenir à ce que vous voulez atteindre.»

1790 1795 **M. GUY FOUQUET :**

Oui, bien, regardez, pour vous donner un exemple, récemment, il y a eu une enquête qui a été faite par je crois que c'est l'Association de la main-d'oeuvre en environnement. Là, je n'ai pas le terme exact. Ils ont fait la démonstration...

**LE PRÉSIDENT :**

1800 La GRAPPE.

1805 **M. GUY FOUQUET :**

Exact. Il y a la GRAPPE, mais il y a une autre association, le Comité sectoriel de la main-d'oeuvre en environnement.

1810 1815 1820 Ils ont fait la démonstration que les entreprises extérieures, les grandes corporations étrangères qui ont des entreprises au Québec et au Canada, sont plus performantes en matière de gestion environnementale que les entreprises de propriété canadienne et québécoise. C'est un fait. Je n'analyse pas. Je prends la donnée de façon statique. Pourquoi? Parce que ces entreprises-là réagissent aux lois du marché. Elles sont des corporations internationales qui vendent sur des marchés internationaux.

À titre d'exemple, vous allez aller dans un pays comme au Maroc, vous allez rencontrer la plus grande compagnie de pâtes et papiers qui est là, qui est Cellulose du Maroc, ils vont vous dire: «Nous, notre loi domestique, on s'en fout comme dans l'an 40. On va la remplir, mais nous, on vend notre papier en Allemagne.» Puis en Allemagne, les exigences sont A, B, C, D, en termes de contrat, et on doit être ISO. On doit avoir des normes de performance de rejets. On doit être sans chlore. On doit être ci. Et ça a influencé beaucoup plus Cellulose du Maroc qu'avoir une réglementation locale, puis avoir des gens qui essaient de les suivre pour voir s'ils respectent la réglementation locale.

Donc, basé sur ces éléments-là, on se dit, les éléments économiques auraient sûrement une influence complémentaire - ça ne veut pas dire d'abolir la réglementation, c'est pour ça quand je vous dis «meilleur» - pour faire avancer la cause principale. Et de plus en plus, vous voyez, il y a des tendances dans les pays, on est dans un phénomène de déréglementation. L'Amérique du Nord, on est en phénomène de déréglementation. Vous avez eu le comité de Bernard Lemaire qui a favorisé aussi beaucoup de déréglementation.

## LE PRÉSIDENT :

En examen et évaluation environnementale, on pourrait en discuter.

M. GUY FOUQUET :

Oui, oui, exactement. Puis ça, on se rejoindrait sur bien des points.

Mais dans ce contexte-là, on se dit, il faut faire attention. Si c'est des réglementations - parce que moi, je le vois avec les yeux de l'industrie de l'environnement - c'est qu'on descend toujours la barre. Si on descend la barre, on est de moins en moins performant, on est de moins en moins compétitif sur les marchés internationaux. Il faut avoir des mécanismes qui nous permettent toujours de rehausser la barre. Puis rehausser la barre, c'est soit de la réglementation très forte, et ça va prendre un gouvernement assez solide pour être capable de faire accepter ça dans les années qu'on passe dans un phénomène de déréglementation nord-américain, mais ça peut être aussi un coût associé à des choses, une internalisation de certains coûts et les instruments économiques.

Il y a eu des démonstrations dans les pays scandinaves où ça a donné certains résultats. Je ne dis pas qu'il faut croire seulement là-dedans, mais je pense qu'il faudrait aller plus loin pour tester des hypothèses.

## LE PRÉSIDENT :

Une première bonne réponse. Je vais donner la parole à mes collègues.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ce que vous venez de dire m'a inspiré la question suivante. En Allemagne, c'est parce qu'ils ont beaucoup de réglementation que la compagnie du Maroc papetière se donne ces obligations-là.

M. GUY FOUCET :

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Dans le fond, votre réponse avait aussi son pendant dans l'autre sens, là.

**M. GUY FOUQUET :**

1870

C'est pour ça que je vous ai dit que ce n'est pas le seul moyen. C'est un équilibre de moyens sur lequel on doit intervenir.

1875

Un autre exemple, quand on parle d'instruments économiques, actuellement, si on parle dans un bassin versant - on l'a mis comme exemple dans le document - la production hydroélectrique, il y a des redevances. Des redevances, on en paie déjà des sous. Les producteurs en paient déjà. Ça s'en va dans le Fonds consolidé de la province. Ça ne sert à personne et ça se dilue dans l'organisation. On a déjà là des mécanismes de financement où on charge à un producteur, à un utilisateur d'une ressource, un montant d'argent qui pourrait être retourné dans le milieu pour faire vivre des organisations par bassin versant ou, tout au moins, des programmes de protection de l'écosystème. Vous jouez avec un instrument économique, dans le fond, c'est un transfert de sous entre l'utilisateur de la ressource puis les groupes ou les associations qui veulent protéger la ressource.

1885

Donc, il y a plein de moyens, mais c'est parce qu'on n'est pas nécessairement dans ce mode-là actuellement.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1890

J'avais une question pour vous. C'est la décentralisation des pouvoirs. Est-ce que vous la voyez quasiment complète et que c'est le milieu qui doit prendre les décisions, pratiquement toutes? Est-ce que vous laissez une marge de manœuvre au gouvernement supérieur?

**M. GUY FOUQUET :**

1895

J'aurais tendance à dire, si vous prenez la région de l'Estrie ou le bassin versant de la rivière Saint-François-Magog, si on laissait au milieu la chance de se fixer des objectifs sur la qualité de leur écosystème et de le partager avec l'industrie, je pense que ça réussirait. Je serais prêt à le gambler. Parce que les gens, il y a un niveau de tolérance qu'on est capable de discuter ensemble.

1900

Les industriels sont prêts à atteindre un certain niveau. De toute manière, par les différents programmes pour obtenir des certificats d'autorisation, ils doivent se convaincre de parler à la population et de discuter avec eux d'objectifs environnementaux. Et si la barre est haute mais que ça convient à tout le monde - puis c'est ça la vraie règle du jeu - ils vont l'atteindre.

1905

L'industriel, qu'est-ce qu'il déteste le plus, c'est la tergiversation, à savoir: «Un jour, il va y avoir un règlement, mais il va être de quelle nature? Puis ça va être quoi? Puis ça avoir quoi d'effet sur mon entreprise? Puis ça devait être en 97; mais non, ça va être en 99. C'est peut-être en 2003. Puis je le mets à quel temps dans mon budget d'immobilisation? Puis quel impact ça va avoir sur ma production?»

1910

Mais si tu discutes avec ton milieu, puis tu te fixes des règles avec un calendrier, parce que c'est ça qu'on prévoit un peu dans les agences de bassin, les schémas de l'eau, des objectifs de récupération, puis on se donne des objectifs ensemble, ça veut dire que c'est des règles qui vont être plus fixes, je pense qu'on pourrait l'atteindre.

1915

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

1920

Ici, bon, ça va bien. Ici, vous êtes prêt à parier mais ce n'est peut-être pas le cas partout au Québec. Et à ce niveau-là, le gouvernement ne peut pas avoir une géométrie variable. Alors, qu'est-ce qui peut être fait dans une circonstance comme ça?

1925

**M. GUY FOUQUET :**

1930

Non, on ne doit pas avoir une géométrie variable, mais d'un autre côté... je ne répondrai pas nécessairement à votre question, mais je vais y répondre par l'absurde. À la limite, on ne doit pas avoir de géométrie variable, mettons, sur le fleuve Saint-Laurent parce qu'on traverse différentes provinces. On veut protéger un écosystème, on se donne des objectifs, on devrait tous les partager. Ce n'est pas une question de limitation administrative.

1935

C'est la même chose au niveau du Québec. Au niveau du Québec, c'est exactement la même chose. On peut se donner des objectifs globaux mais, après ça, l'adéquation des moyens, on le fait en fonction de la spécificité d'une région.

**LE PRÉSIDENT :**

1940 Vous savez que c'est ça qui a été fait dans le Programme d'assainissement puisqu'on prenait comme critère la capacité réceptive du milieu. Et ça a été beaucoup, beaucoup, beaucoup dénoncé par des tas de gens qui disaient: «Il n'y a pas de standard. Il n'y a pas de normes uniformes.» Il y a des écoles de pensée là-dessus très variables.

## **M. GUY FOUQUET :**

1950 La pression s'exerce par le marché. Donc, il faut avoir d'autres types de moyens pour faire avancer la cause, donc les instruments économiques, la pression populaire. Les gens qui vivent dans un milieu, ils veulent être des bons citoyens corporatifs. Donc, les employés vivent là; la direction vit là. Donc, ils veulent atteindre un certain niveau de performance.

1955 M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je vois, dans les références, que l'auteur du mémoire ou les auteurs ont lu le manifeste de l'eau de Petrella. Petrella a une critique assez incisive des façons de faire et des objectifs de la Banque Mondiale. Qu'est-ce que vous en pensez?

1960

Il est même venu faire un séjour ici, au Québec, pour expliquer son livre. C'est toute la notion de définition de l'eau comme bien économique. Je partage un certain nombre de ses objectifs.

Il faut faire attention, parce que la partie Banque Mondiale où Petrella fait beaucoup de critiques, c'est au niveau des compagnies d'exploitation d'eau. C'est le débat, ici, qu'on a indirectement sur les eaux souterraines. C'est le débat de la participation du secteur privé dans le financement et la construction des infrastructures d'assainissement et de traitement des eaux. Ça, là-dessus, je le rejoins un peu. Parce que comme Québécois, si on s'en va dans cette voie-là, puis comme industriel dans le domaine de l'environnement, ma crainte, c'est qu'on perde complètement ce marché-là aux mains de multinationales.

1975 D'un autre côté, l'eau comme bien économique, pour être capable d'intégrer certains outils économiques pour faire un transfert de poids - l'exemple que je vous donnais tout à l'heure de la production hydroélectrique pour le bien collectif - mais quelqu'un vient chercher une ressource, on le transfert, mais il faut qu'il y ait un étalon entre les deux pour faire ce transfert-là de responsabilité. C'est peut-être la valeur monétaire de cet élément-là. C'est peut-être le modèle.

Ici, on est toujours un modèle mixte privé-public, mais c'est un peu ça. Petrella, lui, dit que tout devrait être collectif. Oui, dans la conception mais il faut, à un moment donné, qu'il y ait un bien économique pour faire un partage de responsabilités entre des organisations.

1985

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous posez la question un petit peu tout à l'heure des concepts qui pourraient être exportables. C'est sûr que le Québec ne peut pas exporter la théorie générale ou la philosophie sur la gestion par bassin versant puisqu'on ne la maîtrise pas encore vraiment et elle n'origine pas du Québec. En matière de connaissance, vous sembliez mentionner que certains outils pourraient être exportables.

Est-ce que c'est la voie à privilégier, la voie de la technologie avec des outils de systèmes experts, d'analyses de risques, des outils de diagnostic, systèmes d'information géographique? Par exemple, les Français ont développé ce qu'ils appellent un tableau de bord de l'état des écosystèmes. Est-ce que ça, on pourrait performer là-dedans?

**M. GUY FOUQUET :**

À mon avis bien personnel, oui. Pour l'industrie de l'environnement, si vous segmentez l'industrie de l'environnement, en matière de traitement de l'air, on n'a pas de grands cas pathétiques qui nous ont forcés à développer des solutions très très innovatrices, qui a créé une industrie lourde qui peut, par la suite, exporter.

En matière de gestion des matières résiduelles, bien, c'est assez simple comme... et il y a des pays comme l'Allemagne, la France, qui ont développé beaucoup d'outils de traitement.

En matière de sols contaminés, on a une très bonne expertise qui s'est développée, qui continue à se développer. Il y a beaucoup de recherche, développement, il y a de l'application, mais on est dans une société développée. Et les pays en voie de développement ne requièrent pas encore ce type d'expertise là parce que leur première priorité, c'est d'avoir de l'eau de qualité. Les sols contaminés, c'est sous terre, on réglera ça dans l'autre décennie.»

Donc, dans la gestion de l'eau, il y a tout l'aspect plus «hard» qui est tout le traitement. Et encore là, il y a des pays qui ont pris une avance importante. Ça fait qu'il reste le volet, je dirais, gestion de l'information reliée. Et là-dessus, on a développé une expertise intéressante à travers les grands projets hydroélectriques.

Exemple, la connaissance de la Baie James. La nécessité de passer au Bureau d'audiences publiques puis être capable d'énoncer les relations entre différentes choses, puis être capable de l'exprimer, de le visualiser, de le faire comprendre, on l'a fait par des mots, par des textes. Mais maintenant, la nouvelle économie nous permet d'autre chose. Je pense, ce travail interdisciplinaire, multidisciplinaire, c'est une force. Et ça, je pense qu'on peut le vendre

2025 à l'extérieur. Et nous, cette prétention-là s'appuie seulement sur le fait qu'on a également un certain succès.

2030 Je vous donne juste l'exemple de notre entreprise. On est parti, il y a dix ans, sur le marché international dans trois créneaux: l'énergie, les infrastructures puis l'environnement. Le marché nous a dit qu'en énergie, on n'était peut-être pas si pire mais il y en avait d'autres de bons, puis c'est mieux d'avoir ton financement dans tes poches pour réaliser tes projets. Les infrastructures, la même chose, alors que l'environnement, c'est encore un monde d'expertise, de savoir-faire. Et maintenant, dans notre marché environnement, dans le marché international, 90 % de notre chiffre d'affaires à l'international est en environnement, parce que le marché nous a propulsés par là.

2035 Et là, on voit quand on approfondit plus, on se rend compte que ça va s'accentuer la position des banques internationales. Donc, il y a un marché pour bien des gens.

2040 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2045 On fait référence à ce moment-là à des outils d'acquisition de connaissance ou de représentation des informations, de diagnostic. Mais la gestion par bassin versant fait appel à des notions plus sociales d'animation, de concertation et même de consensus. Et d'après la littérature, il y a des nouveaux métiers qui se développent: des chargés de projets, des chargés de missions, des animateurs. Et de ce côté-là, est-ce qu'on pourrait développer une certaine expertise, une certaine façon de faire?

2050 **M. GUY FOUQUET :**

2055 À mon avis, oui. Pourquoi? Moi, je l'ai regardé dans l'angle d'une entreprise privée, mais vous avez tout le rôle international des organisations non gouvernementales et ces gens-là jouent un très grand rôle au niveau de la mission sociale sur différents aspects, que ce soit au niveau de la santé, de la pauvreté, etc.

2060 2065 Donc, quand il y a des grands dossiers d'infrastructures, de plus en plus, il est intéressant d'avoir des experts pour établir un certain consensus social. Parce qu'il y a quand même un vent de démocratisation. Les banques favorisent la décentralisation, mais ça va prendre quelqu'un qui va les aider parce que ce n'est pas évident la démocratisation puis la décentralisation dans bien des pays. Donc, il y a un métier là aussi pour d'autres types de professionnels.

Moi, je vous dis, notre mémoire, on l'a regardé sur l'angle plus technique. C'est un peu notre façon de voir, mais ça n'empêche pas aucunement les autres métiers.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Quand vous avez dit tout à l'heure: «le travail multidisciplinaire peut être exporté», est-ce que dans votre esprit, cela inclut aussi, par exemple, les cols blancs et cols bleus de certaines villes comme Montréal, par exemple, ou des gens de la Communauté urbaine de Montréal qui, en travaillant avec des entreprises privées, ont développé aussi beaucoup d'expertises? Est-ce que vous incluez ça ou si vous ne voyez que des gens du secteur privé?

## **M. GUY FOUQUET :**

Non. Je pense que les gens du secteur public... un exemple, qui malheureusement n'est pas dans le secteur de l'eau - je cherche en même temps un exemple dans le secteur de l'eau - en matière de gestion des déchets, les bureaux techniques au Québec ont une excellente connaissance du sujet, les différentes voies à utiliser. Mais quand le marché international nous interpelle à faire des solutions clé en main, il y a tout le volet de l'exploitation. Qui a l'expérience de l'exploitation? Souvent, c'est nos cols bleus qui ont cette expérience-là.

Donc, l'utilisation, la mixité public-privé, je pense qu'il y a beaucoup de choses qu'on peut -- il y a déjà eu des expériences en cette matière, et ça, ça pourrait être accentué, parce qu'ils ont une expérience terrain, ils ont une expérience d'exploitation. Puis les gens ont aussi à apprendre, quand ils ont des nouvelles infrastructures, comment ça s'opère, comment ça s'entretient. Et ça, avec toutes les qualités qu'on peut avoir, ce n'est peut-être pas notre métier.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Il y a monsieur Gélinas qui se voit déjà au Mali avec vous. Merci.

## LE PRÉSIDENT :

Dans le rapport COBARIC, la vision du rapport COBARIC était beaucoup une vision d'agence de l'eau, d'arriver à une ou des agences de l'eau, ce que, m'a-t-il semblé, le gouvernement du Québec exprimait des bémols assez importants là-dessus.

Est-ce que dans votre conception, la gestion par bassin versant implique d'aller jusqu'à l'idée d'une agence qui aussi gère économiquement?

**M. GUY FOUQUET :**

2105 C'est sûr que ça va prendre une instance. La grande difficulté qu'on a ici, au Québec, c'est, je dirais, la très grande réticence des pouvoirs municipaux à céder une partie - autant le Québec dans la décentralisation mais aussi les municipalités - à un organisme qui serait plus régional. Déjà, ils ont appris à vivre avec les municipalités régionales de comté.

2110 Est-ce qu'ils sont prêts - puis à mon avis, je pense qu'ils ne sont pas prêts - à vivre avec une organisation au-dessus des municipalités régionales de comté et qui devrait être partagée? Parce qu'une agence de bassin ou une organisation de bassin, on pense toujours à de la participation multisectorielle, c'est-à-dire les industriels sont là, les agriculteurs sont là, la population, les groupes environnementaux. Et par conséquent, ça élimine beaucoup de pouvoir au milieu municipal.

2115 Le milieu municipal, lui, se sent interpellé parce qu'il est imputable dans sa conception et les autres ne sont pas imputables. Donc, il devrait avoir la majorité. Et là, si on lui donne une organisation, il a déjà à vivre avec la Municipalité régionale de comté où il doit partager une certaine autonomie, puis que là il se fait transférer des responsabilités par en haut, il est déjà aigri de ça. Ça fait que lui, le milieu municipal, sa conception, c'est que: «Le niveau supérieur, ça va être un autre moyen de perdre l'autonomie, puis de me faire transférer des problèmes ou des responsabilités sans moyens financiers.»

2125 Si on va vers une instance, il faut penser à l'autonomie financière. Les deux vont de pair. Sinon, le seul moyen de faire de la gestion par bassin, c'est de tenter au ras le sol de regrouper des gens. Il y en a qui le font plus ou moins. Mais le problème, c'est qu'on ne viendra pas influencer, on ne pourra pas bâtir des scénarios dans un écosystème, on ne pourra pas bâtir des avenues de solution, on ne pourra pas partager des coûts de réalisation. Et à ce moment-là, on va être juste à la demi-mesure.

2130 Dans la formule à trouver, il va falloir tenir compte de la perception et du rôle que vont vouloir jouer les municipalités. Autant qu'il y a un lobby très fort du côté agricole qui ne veut pas se voir imposer de multiples choses -- et COBARIC a tenté de regarder tout ce volet agricole financement, partage des responsabilités, puis il y a eu du tirage de couvertes. Puis là, ce n'est pas clair, clair la solution finale, et c'est des raisons pour lesquelles on tarde, on tarde, on tarde.

2140 Nous autres, on dit, bien, essayons quelque chose puis on le réajustera. La pire chose, c'est d'essayer de faire changer d'orientation quelque chose qui ne bouge pas. Quand vous êtes en mouvement, c'est facile de changer la trajectoire.

**LE PRÉSIDENT :**

2145 Oui, mais à ce moment-là, pour la mise en oeuvre, supposons que demain matin on recommande la gestion par bassin, est-ce qu'on part sur un modèle unique qu'on applique mur-  
à-mur au Québec sur un cadre directeur, en disant: «Si vous voulez faire de la gestion par bassin, voici comment il faut la faire, étape 1, étape 2, étape 3» ou bien si on dit: «Vous avez des expériences en région, vous avez des sous-comités, etc., émergez» et on aura trois, quatre, cinq modèles différents, selon qu'on est dans les Cantons de l'Est, en Chaudière-  
2150 Appalaches ou bien dans la Mauricie.

**M. GUY FOUQUET :**

2155 Dans les faits, normalement, si on va vers la gestion par bassin versant, c'est parce qu'on a des objectifs qu'on veut atteindre au niveau soit de la récupération des usages, soit au niveau de financement. Il y a des objectifs qu'il faut mettre sur la table. «Pourquoi qu'on fait ça?» Ce n'est pas juste pour être à la mode là. C'est parce qu'il y a quelque chose qu'on veut résoudre.

2160 Donc, à partir des objectifs, là on peut laisser de la latitude à des groupes qui voudraient faire des projets pilotes. Mettons un cadre flexible, puis laissons le milieu... je suis pas mal sûr que l'Estrie, demain matin, le bassin, les gens proposeraient une solution. Puis peut-être qu'il y aurait d'autres bassins versants qui proposeraient des choses. Mais c'est quoi les objectifs qu'on vise en faisant de la gestion par bassin versant? Ça, il faut le mettre sur la table. À partir de là...

2165 Parce que souvent, c'est comme une mode de la réglementation. On encadre tout, on prend du temps à tout encadrer, mais on perd de vue l'objectif pourquoi qu'on faisait ça. Reciblons c'est quoi l'objectif, c'est quoi les problèmes qu'on veut solutionner.

2170 Disons quel niveau de performance qu'on veut atteindre, après ça laissons aux gens le loisir d'établir les moyens. Puis on peut organiser une démarche pour ça, pour leur permettre d'avoir une certaine originalité pour atteindre les objectifs.

**LE PRÉSIDENT :**

2175 Alors, merci beaucoup, monsieur Fouquet. Merci du travail qui est présenté et félicitez l'étudiant qui l'a fait, maintenant il va faire partie de la littérature qui va être diffusée partout dans les centres de documentation, son mémoire est entrée dans l'histoire maintenant. Alors merci bien. En tout cas, je pense que vous avez contribué à éclairer sous un autre aspect un certain nombre des questions qui sont incessamment soulevées tout au long de l'audience. Alors merci beaucoup.

**M. GUY FOUQUET :**

2185                    Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2190                    Alors, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit de rectification. Est-ce qu'il y a des propos qui ont été dits ici, qui sont factuellement inexacts, est-ce que quelqu'un veut demander une correction? Non?

2195                    Alors, c'est donc la fin de notre rencontre ici aujourd'hui. Je tiens à vous remercier beaucoup. Je vous rappelle que la Commission continue sa tournée, la semaine prochaine nous serons Baie-Comeau et Chicoutimi, la semaine après c'est Québec et Trois-Rivières puis après nous terminerons la tournée avec Laurentides-Lanaudière, Laval-Montréal. Nous devrions finir la tournée vers la fin novembre et normalement, si on est en forme et il nous arrive pas trop d'accidents, on prévoit remettre au ministre un rapport pour le 15 mars. Évidemment, ça va être un best-seller, tout le monde en convient. Alors merci beaucoup et bonne chance à 2200 chacun, chacune d'entre vous.

\*\*\*\*\*

2205                    -Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2210                    Et, j'ai signé:

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**